

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. AVRIL

1787.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. AVRIL

1787.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Théorie des nouvelles découvertes en genre de physique & de chimie, pour servir de supplément à la Théorie des êtres sensibles, ou au Cours complet & au Cours élémentaire de physique de Mr. l'abbé Para; par l'auteur de cet ouvrage. A Paris, chez Cellot, 1786. Vol. in-8^o de 604 pag. avec fig. Prix 7 liv. 10 f.

UN homme qui pense aussi sagement & aussi profondément que M^r. Para *, n'a pas dû se prévenir beaucoup pour la plupart des systèmes & découvertes modernes.

* 15 Sept.
1786, p. 82.

On le voit ranger impitoyablement parmi les romans de physique, des livres qui ont joui & qui jouissent encore de la plus grande célébrité : entr'autres tous " ceux où l'on nous apprend que le globe que nous habitons, a été enseveli tout entier pendant un nombre innombrable de siècles, sous une énorme masse d'eau, qui en a insensiblement formé & élaboré dans son sein toute la partie solide, tout le noiau central, & qui persévéramment agitée & échauffée par le feu solaire, est toujours allée, & va toujours en diminuant progressivement de siècle en siècle, jusqu'au terme fatal où totalement dissipée ou absorbée, elle n'opposera plus aucun obstacle au feu solaire, qui, en s'entassant & en s'accumulant toujours de plus en plus dans toute la substance aride & solide qui forme nos îles & nos continens, l'embrasera, la calcinera, & la vitrifiera à la fin toute entière. „ — " Ceux où l'on nous apprend que ce même globe que nous habitons, n'a été primitivement qu'une masse en feu de matière vitrifiée & fluide, qui a eu besoin d'un nombre immense de siècles, pour parvenir à une température que pussent supporter les êtres vivans, & qui, continuant à se dépouiller de son feu primitif, parviendra enfin à n'en plus avoir, & à n'être par-tout, depuis sa surface jusqu'à son centre, qu'une énorme masse de glace. „ — " Ceux où l'on nous apprend que les montagnes primitives ont été formées par la mer, & que les constituis

qué dans les principes du même philosophe, qui ne soit, si l'on en croit l'abbé Para, un des objets d'évidence sur lequel l'on ne peut sans folie concevoir le moindre doute. Il est bien vrai cependant que la chose est encore couverte d'épaisses ténèbres, & que l'hypothèse newtonienne rencontre des difficultés aussi insurmontables que celle de Galilée & de Descartes (a). Mais ces légers écarts qui naissent d'une excessive confiance en des hommes célèbres & des opinions révérees, sont compensés

à résoudre par l'encouragement d'un prix, prouve la nullité de la démonstration : car sans doute que les académies ne proposent pas des démonstrations comme des choses sujettes à dispute. — En rendant compte des *Notions élémentaires d'optique*; par Mr. Marat (à Paris, chez Méquignon 1785. 48 pag. in 8°, avec fig.), l'abbé de Fontenai convient « que » parmi les belles expériences qui y sont dé- » taillées, on en trouvera plusieurs de déci- » sives contre la *différente réfrangibilité des » raïons hétérogenes*, & quelques autres points » de la théorie de Newton, qui viennent » d'être remis en question par deux compa- » gnies savantes; ce qui doit ajouter un nou- » vel intérêt à l'opuscule que nous annon- » çons, & où l'on trouvera d'ailleurs ces » principes lumineux, cette dialectique rigou- » reuse, ces vues nouvelles, & cette clarté » de style, qui caractérisent toutes les pro- » ductions de l'auteur ». *Journ. gén. de Fran- ce.* 1786. n° 45.

(a) Plaisante explication de Galilée, 1 Juin 1786, p. 175. — Hypothèse de l'auteur des *Études de la nature*, 1 Fév. 1787, p. 169. — Difficulté capitale dans tous les systèmes, *ibid.* p. 170. — Beaux vers de Lucain, *ibid.*

„ un merveilleux spécifique contre tous les
 „ genres possibles de maladies, quand l'œil
 „ ou l'index, ou simplement la volonté,
 „ le dirigeant & le concentrent où il con-
 „ vient qu'il opere. „

Il paroitra peut-être que le savant auteur ne circonscrit pas assez la classe des rêves-creux qui constitue un très-grand nombre de systêmes de mode. On fera sans doute surpris de le voir ranger avec les idées de Mesmer, de Cagliostro & d'autres charlatans, celles d'un Palmer, d'un Marat, de l'auteur des *Lettres à une princesse d'Allemagne*, & d'autres physiciens, qui ne regardent pas comme incontestable la théorie de Newton sur les couleurs (a). Il n'y a pas jusqu'au flux & reflux, expliqué

(a) 15 Nov. 1784, p. 401. — *Observ. philos.* p. 97. — Le *Journal de Paris*, 1786 N°. 121, en parlant des prix proposés par la *société royale des sciences de Montpellier*, annonce deux prix chacun de 300 livres ou d'une médaille d'or de pareille valeur, dont l'un sur cette question : *L'explication de l'arc-en-ciel donnée par Newton porte-t-elle sur des principes incontestables ? Et est-il bien démontré que les raisons hétérogènes, supposés émergens du nombre infini de gouttes de pluie qui tombent de la nue, doivent former des arcs séparés ?* — Nous avons déjà vu un prix proposé par une autre académie pour la solution du même problème (15 Nov. 1784, p. 410). Il est vrai que cette académie a adjugé le prix au défenseur de Newton * dont elle avoit préalablement adopté le systême ; mais elle n'a pas motivé son jugement ; elle n'a pas réfuté les concurrens qui ont été d'un sentiment contraire ; & la proposition du doute

15. Avril 1787.

561

& d'absurdités. Et pour ce qui regarde l'histoire en particulier, il est constant, comme l'a observé depuis peu un homme de génie *, que jamais les Hérodote & autres écrivains romanciers de la Grece, que jamais les Moines légendaires du X^e. siècle, n'ont porté la corruption de l'histoire au point où elle est aujourd'hui. Les preuves de cette fatale vérité se multiplient de maniere que si on vouloit les recueillir toutes, elles rempliroient l'ouvrage périodique le plus volumineux. Cependant l'emphase du titre de ce *Tableau des révolutions de l'Empire d'Allemagne*, m'a donné envie de m'y arrêter un moment. J'ai trouvé au lieu d'un *tableau* un petit squelette bien décharné, bien sec, qui avec un air sententieux & imposant pour la crédule nation des lecteurs, ne contient pas une page sans quelque fausseté faillante ou sans quelque déraisonnement. Tout ce que les écrivailleurs du jour racontent infatigablement contre l'Eglise, les Papes, les prêtres &c, y est soigneusement recueilli, servilement répété, & néanmoins énoncé avec une contenance qui donneroit à l'auteur un air original, si les ajustemens de la pauvreté déguisée n'étoient pas trop connus (a). Il faut

(a) Le plus grand effort de ce siècle, c'est de faire le singe du précédent. « Bossuet, dit » l'abbé de Fontenai, nous a laissé dans son » *Histoire universelle*, le plus parfait modèle » qu'on puisse suivre pour composer des tableaux historiques. Quoique son ouvrage soit » en

par des observations très-sages & qui répondent à la réputation brillante de l'auteur. Telle est la suivante. " Dans ces sortes de
 „ spéculations, toujours plus ou moins ab-
 „ surdes, & souvent absurdes à la fois &
 „ ridicules, on perd de vue un *principe*
 „ *fondamental*, qui doit toujours servir de
 „ base à toute vraie physique; savoir, que
 „ les loix générales de la nature, ainsi que
 „ nous l'avons observé & démontré ailleurs,
 „ sont des *loix de conservation*, & non des
 „ *loix de production*; & qu'en vertu de ces
 „ loix invariables, par lesquelles tout subsiste
 „ & se perpétue dans la nature visible, rien
 „ de tout ce qui y existe n'auroit jamais pu
 „ commencer à y exister. „



Tableau des révolutions de l'Empire d'Allemagne, depuis Othon le Grand jusqu'à nos jours; par J. H. D. B. A Paris, chez Frouillé 1787. 2 vol. in-12. Prix 6 liv.

ON a beau s'escrimer contre les *siècles d'ignorance*, écrire des lettres anonymes pour me ridiculiser comme patron & panégyriste des *siècles d'ignorance*; ces *siècles d'ignorance* sont à l'égard de celui-ci des siècles de lumière. L'abbé Bérault en a pris la défense dans un discours éloquent & lumineux. Mais rien ne les justifie mieux que nos livres pleins de paralogismes, de faussetés, de méprises ridicules, de mensonges

15. Avril 1787.

563

attachés & qui après sa mort élurent Victor III (p. 169). Tandis qu'il parle si mal du Pape, il oublie les torts de l'Empereur qu'il eût pu sans scrupule répéter d'après Voltaire. *L'autorité séculière*, dit ce grand-papa de la philosophie, *avoit tout envahi. Les Empereurs nommoient aux évêchés, & Henri IV les vendoit. Grégoire s'opposa à cet abus.* En général les Papes de ce tems-là avoient des torts, mais les Empereurs en avoient de plus grands encore *. Si le Pape prétendoit un empire temporel, les Empereurs, en particulier Frédéric I & son avocat, le fameux Barthole, déclarerent hérétique quiconque douteroit de leur *monarchie universelle*, c'est-à-dire, *celle du monde entier* (a). — Selon le compilateur, Henri V

Annal. de l'Emp. t. 1. ann. 1076.

* 1 Avril 1783, p. 492 & suiv. — 1 Nov. 1785, p. 333.

(a) Tout cela étoit bien certainement aussi ridicule que les prétentions des Papes; mais n'allons pas pour cela prendre une idée fautive de Frédéric I qui malgré les préjugés de son siècle, & son caractère violent & emporté, avoit de grandes qualités & des droits à l'admiration de la postérité. En tenant la même règle de modération & de justice, en convenant des erreurs des Papes, ne dissimulons ni leurs vertus personnelles ni la pureté de leurs intentions. Un philosophe moderne a fait sur cet objet des réflexions plus équitables que tout ce qu'on lit dans les perpétuelles déclamations des périodistes & brochuraires du jour. contre cette époque de l'histoire de l'Eglise. " Si les Papes, dit-il, n'ont pas une telle autorité, & s'ils ont quelquefois abusé de celle qu'ils croient avoir, ils en ont pour l'ordinaire fait un usage louable &

se déshonoroit en rendant aux peuples la liberté des élections (p. 213) & le grand tort du Pape est en enlevant le droit d'élection, de la rendre libre (p. 112). Ce que c'est que la maniere de voir! Quel mal y a-t-il que le peuple choisisse ses pasteurs, que les Empereurs lui laissent ce droit consolant, & que le Pape engage le Prince à cette cession? Un autre philosophe, qui bavarde aussi quelquefois, mais qui, pour l'ordinaire, est plus raisonnable, pense tout au contraire, que dans cette fameuse querelle la justice étoit nécessairement du côté du Pape, puisqu'il tenoit pour la liberté des élections. —

P. 328 il rend le Pape Clément IV responsable

„ & humain, en entretenant la paix entre
 „ les princes chrétiens, en les unissant contre des hordes barbares qui étendoient tous
 „ les jours leurs conquêtes sanguinaires, en réprimant la simonie, la violence, & les
 „ excès de tous les genres que des maîtres
 „ altiers & cruels commettoient contre des
 „ sujets foibles & opprimés; elle avoit servi,
 „ suivant la remarque de Hume, à faire de
 „ tout le monde chrétien une seule famille
 „ dont les différens se jugeoient par un pere
 „ commun, pontife du Dieu de la concorde
 „ & de la justice. Grande & intéressante idée
 „ de l'administration la plus vaste & la plus
 „ magnifique qu'on pût imaginer; mais que
 „ la destinée des choses humaines ne com-
 „ porte pas, au moins pour longtems, dans
 „ toute la pureté des fruits qu'elle promet; & que pour cela sans doute le souverain Législateur n'a pas jugé à propos d'établir dans le monde. „

fable de la mort du jeune Conradin, & raconte à ce sujet des puérilités dignes de la *Bibliothèque bleue*. Fleury & Muratori ont réfuté ce mensonge. Sponde a montré que Clément étoit mort un an avant cette triste exécution. Mais il n'y a ni logique ni chronologie qui arrête la manie d'outrager & de calomnier les Pontifes du Seigneur.

Pour se faire une idée de l'exaëtitude de l'auteur dans l'histoire des anciens tems, il suffit de le suivre dans les événemens modernes qui se sont passés, pour ainsi dire, sous nos yeux ou ceux de nos peres. Je n'ai fait qu'ouvrir le second tome çà & là au hazard, je n'y ai pas trouvé un seul fait exactement raconté. La plupart même des noms sont méconnoissables. Dans la même page (447) *Memmungen* pour *Memmingen*, *d'Armstadt* pour *Darmstadt*. — P. 451 Les François sont battus à Ramillies par le prince Eugene (ce prince étoit alors bien loin de-là). — P. 453 La Feuillade battu à Turin, pour sauver son armée stipula qu'il évacueroit le Milanois. Cette stipulation n'a pu exister & n'exista pas. — P. 489 Dom Carlos s'empara de Milan apres avoir battu VINGT FOIS les Impériaux. — P. 497 Marie-Thérese désarma les Electeurs en cédant A CHACUN UNE PARTIE DE SES ETATS. — *Ibid.* Le duc de Savoie prend les armes contre cette Princeesse. — P. 498 La bataille de Fontenoy se donne en 1747. — P. 499 *La guerre d'Italie ne fut pas décisive* (elle fut si décisive, par la bataille de Plaisance sur-tout,

qu'elle fit rendre les Pais-bas à Marie-Thérese). — *Ibid.* L'Empereur Charles VII céda à Dom Philippe les duchés de Parme & de Plaifancé (Charles VII étoit mort & ne fut jamais maître de Parme & de Plaifance). &c. &c.

Le seul avantage qu'on peut tirer de cette multitude de réchauffés qu'on nous offre de toutes parts à toute outrance, c'est de réfuter un compilateur par l'autre, de faire voir l'opposition & la contradiction de leur jugement, personnel ou emprunté (mais c'est presque toujours le dernier cas). C'est ainsi que l'Empereur Othon ou Otton que M^r.

i Janv.
1787, p. 19.

l'abbé Schmidt a pris à tâche de rabaisser, est ici élevé plus haut que tous les héros de *Geschichte der Deutschen*. " Othon, dit l'auteur du *Tableau*, Othon, les armes à la main, est un héros: quand il les pose, c'est un grand Roi; il fait vaincre & s'arrêter au milieu de ses conquêtes. Adoré de son peuple, il en est le pere & le maître; ses qualités éminentes lui eussent mérité le trône de l'univers; le monde entier lui a donné sa voix: il l'a nommé *Othon le Grand*. "

* Dans ce
tems-là on
n'adoroit
pas encore
les Rois.





Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de St.-Omer, au clergé de son diocèse, sur les études ecclésiastiques & les fonctions pastorales. A Louvain, chez J. Michel, imprimeur - libraire au cabinet littéraire. 1787. Broch. de 32 pag. Prix 6 sols.

Après le compte que j'ai rendu de cette *Lettre pastorale* *, il ne me reste qu'à annoncer la nouvelle édition qu'on vient d'en faire ; j'en transcrirai cependant encore le passage suivant sur l'importance de l'instruction chrétienne, réduite presque à rien & qu'on ne sauroit ressusciter avec trop de zèle & d'ardeur. " Depuis quelques années, cette religion sainte est exposée aux attaques d'une secte audacieuse & turbulente, qui emploie tout ce qu'elle a de ressources & d'artifices, pour l'avilir & la détruire. Cette funeste épidémie, qui par tout ailleurs fait les plus grands ravages, n'a point encore pénétré dans nos églises (a). Conservez-vous "

* 15 Janv.
1787, p. 83.

(a) Quelle glorieuse & heureuse exception pour le diocèse de St. Omer, quelle consolation pour son pasteur (si toutefois par bonté d'ame ou par tendresse paternelle il ne voit pas les choses d'une manière trop rassurante & trop flatteuse) ! Car un tel pays peut être considéré comme l'arche élevée sur les flots

„ servons avec une sainte sollicitude , une
 „ si glorieuse prérogative. Craignons que ,
 „ de proche en proche , la contagion de
 „ l'incrédulité ne vienne infecter nos trou-
 „ peaux ; que quelque étincelle de cet em-
 „ brasement ne s'élançe jusqu'à nous. Met-
 „ tons aujourd'hui une grande partie de la
 „ vigilance pastorale , à écarter de nos peup-
 „ les le souffle brûlant & empoisonné de
 „ l'irréligion. Le moïen le plus naturel & le
 „ plus efficace de les garantir de ce poison ,
 „ c'est de les instruire solidement. Ils con-
 „ serveront avec soin le trésor de la foi ,
 „ quand ils en connoîtront l'excellence &
 „ le prix. L'incrédulité ne séduit & n'en-
 „ traîne que les ignorans , les esprits vains
 „ & frivoles , les cœurs licencieux & cor-
 „ rompus. Elle doit ses rapides progrès aux
 „ ténèbres & à la dépravation des peuples.
 „ Instruifons-les avec soin ; faisons-leur sen-
 „ tir combien le joug de la foi est utile &
 „ même honorable ; combien la religion a
 „ de droits à notre amour , à notre admira-
 „ tion , à notre reconnoissance : & ils s'af-
 „ fermiront dans le respect & l'attachement
 „ qu'ils ont pour elle. Ils n'auront que du
 „ mépris & de l'horreur pour les sophismes
 „ &

au tems du déluge. Nous pouvons bien dire :

*Quis non Latino sanguine pinguior
 Campus sepulchris impia prælia
 Testatur , auditumque Medis
 Hesperiaë sonitum ruinæ ?*

Hor. L. 2. od. 1.

15. Avril 1787.

569

„ & les attentats de cette philosophie infen-
„ sée , qui ose s'élever contre Dieu , & blas-
„ phémer contre nos mysteres. „

Le correspondant qui m'a écrit pour sa-
voir si dans cette Lettre on ne recomman-
doit pas les *Institutions théologiques* de Lyon ,
peut être assuré qu'il n'y a pas un mot de
relatif à cet ouvrage de secte & de parti ,
dont les erreurs ne peuvent échapper à la
judicieuse orthodoxie de l'illustre prélat *. La
Lettre contient à la vérité quelques passages
qui semblent pouvoir inspirer aux ames timides
plus de terreur que de confiance ; mais l'au-
teur suppose sans doute que les confesseurs
& prédicateurs tempéreront tout cela d'une
maniere convenable. — A la p. 21 il y a
une proposition qui du premier abord sem-
ble n'être pas exacte. *Dieu eleve les uns à
une gloire qu'ils n'avoient pas méritée.* Il est
de foi que la gloire éternelle n'est accordée
qu'aux mérites, que Dieu en nous plaçant
dans le ciel , couronne nos bonnes œuvres
& nos vertus. Sans doute que l'auteur en-
tend la *prédestination* & non l'*élévation* à
la gloire ; & alors la proposition est catholi-
que , mais elle n'est pas certaine , puisque de
grands théologiens défendent par des raisons
très-fortes la *prédestination post prævisa me-
rita.* (a)

* 1
1786, 1

(a) Il y a plus. Les deux sentimens , pris
dans toute leur étendue , pourroient bien être
faux. On fait qu'un habile théologien a pro-
posé un système conciliatoire , en admettant

II. *Part.*

P p que



Aphorismes d'Hippocrate traduits d'après la collation de vingt-deux manuscrits, & des interpretes orientaux; par Mr. Lefebvre de Villebrune. A Paris, chez Théophile Barrois le jeune; à Liege, chez Lemarié. 1786. Prix 30 sols.

TRÈS-joli, très-petit recueil, fait avec soin, & très-bien imprimé. Plus d'un médecin en fera sans doute son manuel, & les gens même qui ne se mêlent pas de l'art de guérir les autres, en feront usage pour gouverner leur santé. Hippocrate est à juste titre le pere & le roi des médecins; malgré la progression vraie ou prétendue des lumieres, son autorité est toujours dans la plus grande vénération, & il mérite ce respect & cette confiance, ne fût-ce que par un éloignement décidé de toute charlatanerie, & de tant de sottises qui de nos jours ont déshonoré la médecine. Cependant quand on considère la multitude de ces aphorismes,

que la prédestination précède les bonnes œuvres & le mérite de l'homme en général, quoiqu'elle ne soit prononcée qu'après quelque action d'épreuve, telle que l'obéissance d'Abraham. L'auteur établit ce sentiment par un grand nombre de passages de l'Écriture, des saints Peres, des théologiens & des plus célèbres prédicateurs. Voyez l'art. MERLIN Charles, dans le *Dict. hist.*

15. Avril 1787.

571

l'obscurité de plusieurs, les différentes interprétations qu'on leur donne, les traductions souvent essentiellement différentes qu'on en a faites, les contradictions au moins apparentes &c. &c, on conclura après les avoir lus avec attention, que c'est une excellente chose que de se porter bien, & que le célèbre Tronchin n'avoit pas tort de reconnoître une espece de hazard dans les guérisons les plus célébrées. * La nature, disoit-il en faisant „ une espece d'apologue, est aux prises avec „ la maladie; un aveugle arrive armé d'un „ bâton, pour les mettre d'accord; il leve „ son arme sans savoir où il frappe; s'il at- „ trape la maladie, il la détruit; s'il tombe „ sur la nature, il la tue „. — Epi-gramme de M^r. de Piis, 1 Avril 1784, p. 499.



Le vrai Religieux. Discours dédié à Madame Louise de France, &c. Par le R. P. C. A. A Paris, chez Berton, 1787. 41 pag. in-8°.

ON a cru devoir détacher ce *Discours* des autres que l'orateur a prononcés sur diverses matieres, parce que le sujet a paru particulièrement propre à ranimer dans les Religieux l'esprit de ferveur, de piété & de retraite, qui s'affoiblit dans l'intérieur des monasteres à mesure que leur considération diminue en dehors & que leur existence de-

P p 2 vient

vient incertaine. Ce *Discours*, dédié à Madame Louise de France, ne peut donner qu'une idée avantageuse du zèle & des talens de l'orateur (le R. P. Chevalier, Augustin, docteur en Sorbonne qui vient de prêcher le Carême dans la collégiale de Ste. Gudule à Bruxelles). Ce n'est pas une légère consolation pour les vrais Chrétiens, de voir des exceptions éclatantes dans la misérable perversion qui emporte tant de religieux, & dans quelques régions, des Ordres presque entiers. Dans notre Germanie en particulier, l'hétérodoxie a fait peut-être plus de progrès dans les cloîtres de deux ou trois Ordres que dans les autres classes de citoyens. Puisse ce touchant & éloquent tableau du *vrai Religieux* rétablir, avec le sentiment d'une foi pure, la régularité & la ferveur qui doivent sanctifier les hommes dévoués au Seigneur, le défintéressement, l'humilité, l'oubli & le mépris du monde, le parfait dédain de ces petits lucres & honneurs auxquels tant d'ames lâches s'empressent de sacrifier ce qui est au-dessus de tout prix.



L'Heureux jeune Homme, histoire orientale.

A Londres, chez Thomas Hoohkam, & se trouve à Paris, chez la veuve Duchesne,
1785. 2 vol. in-12.

CEt *Heureux jeune Homme*, nommé *Machoglip*, a l'honneur d'avoir eu, dès sa

naissance, la protection d'un des génies, sub-
 tituts d'Orimoz, génie bienfaisant. Il est
 prédestiné à vivre heureux ; & les moïens
 en sont à sa disposition : en un mot, il peut
 faire tels souhaits qu'il voudra ; & son bien-
 faiteur tutélaire ne manquera pas de les rem-
 plir jusqu'à ce qu'il convienne qu'il est heu-
 reux. Nous ne le suivons pas dans tous les
 sentiers qu'il parcourt & dans toutes les situa-
 tions qu'il essaie pour atteindre le bonheur.
 Dans une de ses métamorphoses, il a l'hon-
 neur d'être le disciple d'un grand philosophe,
 nommé *Hi*. Ce *Hi* est bien le sage le plus
 désagréable, le plus ennuyeux qui existe :
 aussi Mahoglip ne reste pas longtems attaché
 à un pareil maître ; il le quitte pour aller ad-
 mirer un homme rare en son espee, l'arché-
 type des beaux-esprits, l'idole des femmes
 de Sarpi (c'est le séjour qu'habite ce phé-
 nomene de la nature pensante, nommé *Par-
 molza*). “ Prose, vers, géométrie, méta-
 „ physique, morale, législation, astronomie,
 „ médecine, chansons & musique, tout est
 „ également de son ressort ; il est dans son
 „ élément, quelque part qu'on le place : il
 „ fait un poëme épique en se chauffant ;
 „ il dicte une tragédie en jouant au bilbo-
 „ quet ; & ses discours préliminaires démon-
 „ trent que les regles des beaux-arts doivent
 „ se puiser dans ses productions. Nous n'a-
 „ vons que lui au monde pour composer d'ex-
 „ cellentes histoires sans mémoires authen-
 „ tiques, & des ouvrages instructifs sans cette
 „ vieille pédanterie de citations & de logi-

„ que, dont on ne veut plus. Il est maître des
 „ faits comme du style : ses assertions lui
 „ tiennent lieu d'autorités, & ses faillies de
 „ longs raisonnemens. Toujours vrai, jamais
 „ flatteur, il fait des satyres, des diatribes
 „ impaïables : cela vous perce un homme
 „ d'outré en outré ; on n'en revient point. „
 Ce portrait a je ne fais quelle analogie
 avec une épigramme de Piron :

Son enseigne est à l'Encyclopédie.
 Que voulez-vous ? de l'anglois ? du toscan ?
 Vers ? prose ? algebre ? opéra ? comédie ?
 Poëme épique ? histoire ? ode ? roman ?
 Parlez, Messieurs ; vous lui donnez un an :
 C'est l'insulter ; en trois ou quatre veilles,
 Sujets ratés par l'ainé des Corneilles,
 Sujets remplis par le fier Crebillon,
 Il refond tout ; peste ! voici merveilles.
 Mais la besogne est-elle bonne ? oh non.



*Le Mentor des enfans, ou Recueil d'instructions, de traits d'histoire & de fables nouvelles, propres à former le cœur & l'esprit des enfans. Par Mr. l'abbé ***. Nouvelle édition revue, corrigée & augmentée. A Paris, chez Berton. 1786. in-12 de 348 pag.*

“ **C**E n'est point, dit l'auteur, pour obtenir les suffrages des beaux-esprits que
 „ j'ai entrepris ce petit ouvrage ; c'est pour
 „ porter la lumière dans des esprits simples „
 Il s'est appliqué à présenter aux enfans la
morale sans ornement & sans fard : cependant

15. *Avril* 1787.

575

dant comme il faut *entourer de miel la coupe qui renferme le remede salutaire*, il a semé ses leçons de traits d'histoire, & quand l'histoire ne lui a pas fourni des exemples, il y a suppléé par quelques fables dont le sens moral a rapport au sujet qu'il traite. Il auroit voulu les puiser dans les meilleurs fabulistes françois, mais comme il en a trouvé fort peu d'analogues à ses vues, il s'est hasardé à en donner quelques-unes, traduites du latin ou qu'il a lui-même inventées. Nous transcrivons la suivante pour donner une idée de sa maniere.

Le vieux Papillon & le jeune.

FUIEZ, mon fils, fuiez cette flamme infidele,
Disoit un jour à son cher nourrifson,
Un vieux routier de Papillon ;
Moi-même maintes fois, je m'y suis brûlé l'aile :
Moi-même maintes fois j'ai manqué d'y rester ;
Fuiez-la donc, vous dis-je, avec un soin extrême.

Le jeune Papillon promit de l'éviter.
Mais pourquoi donc, disoit-il en lui-même,
Me tant recommander d'éviter ce flambeau ?
Il est si brillant & si beau !
Les vieilles gens sont trop timides :
S'il falloit les prendre pour guides,
On ne verroit par-tout que pièges, que danger.
Voions donc ces lueurs qu'on nous dit si perfides,
Mettons-nous en état nous-même d'en juger.
A ces mots, tout autour des flammes homicides,
Notre Papilloneau se met à voltiger :
Il n'y ressent d'abord qu'une chaleur flatteuse :
Il suit cette amorce trompeuse ;
De plus près il la veut sentir.
La flamme par sa violence,

Le consume & le fait périr.

Voilà ce que produit la défobéissance.

Cette fable a beaucoup de rapport avec les beaux vers du Pere du Cerceau, rapportés dans le Journ. du 1 Mai 1786, p. 365.



*Optique de Newton, traduction nouvelle par M * * *, dédiée au Roi par Mr. Beauzée, éditeur de cet ouvrage. A Paris, chez Leroy. 2 vol. in-8°. Prix 15 liv.*

L est assez difficile de savoir pourquoi le nouveau traducteur de cet ouvrage célèbre, garde l'anonyme, tandis que l'éditeur y met franchement son nom & jouit de l'honneur de le dédier au Roi. Peut-être que le premier s'est laissé ébranler par les vives disputes élevées depuis sur cette partie de la philosophie newtonienne *, ou que par un sentiment sage & qui tient de près au bonheur, il n'ait voulu prendre aucune part au bruit du monde littéraire. Quoiqu'il en soit, le traducteur anonyme a non-seulement réparé les défauts de la traduction de Pierre Coste, fidele à la vérité & faite avec soin, mais qui par-là même portoit l'empreinte de la négligence & du désordre qui regnoient dans l'original, où les pensées du physicien anglois sont quelquefois rendues en termes obscurs, souvent noïées dans des périphrases, & toujours accompagnées de vaines redites: on y trouve même des définitions & des observations intercalées dans le texte, sous

* Ci-deff.
558.

la forme de parentheses; des passages transposés, des explications de figures géométriques venant après la démonstration dont elles sont le sujet. Il falloit donc éclaircir des passages qu'on n'entendoit point; remplacer par des mots propres de longues circonlocutions, retrancher des répétitions fastidieuses qui ne servoient qu'à embrouiller la matiere, en faisant traîner les démonstrations; jeter en notes des définitions & observations intercalées dans le texte, qui rompoient la chaîne des raisonnemens: transposer des passages déplacés qui suspendoient trop long-tems l'attention; fondre dans le corps des démonstrations les explications séparées des planches, hors-d'œuvres qui fatiguoient le lecteur, en faisant perdre à l'auteur le mérite précieux d'une marche rapide. C'est ce qu'a exécuté le nouveau traducteur. Il éclaircit, il élague, il transpose, il lie plus étroitement les différentes parties de l'original; par-tout il sépare l'or de la fange: mais quelque libre que soit sa traduction, elle n'en rend pas moins fidèlement l'esprit & la substance de l'original.



Joseph; par Mr. Bitaubé, de l'academie des sciences & belles-lettres de Berlin & de celle des inscriptions & belles-lettres de Paris. 5^e. édition. A Paris, de l'imprimerie de Didot l'aîné. 2 petits vol.

CE poëme en prose, connu depuis 20 ans, reparoit ici dans une très-jolie édition,

tion, ornée de gravures. L'auteur l'a dédiée à Mgr. le Dauphin, & c'est un des ouvrages les plus propres à servir à son éducation. On y trouve une action intéressante, de la grandeur & de la sensibilité, du nombre & de l'harmonie, & beaucoup de richesse d'imagination. Il n'y a personne à qui l'on puisse appliquer à plus juste titre ce qu'on a dit d'un ancien écrivain : *Il a imité parfaitement la poésie en rompant seulement la mesure ; mais il a conservé toutes les autres beautés poétiques.*



L'Athée mourant.

CERTAIN auteur dont la manie
 Fut de se croire un grand génie,
 Disant de bouche & par écrit
 Que nous n'avons rien de l'esprit ;
 De croire sa gloire éternelle,
 S'il démontroit en érudit
 Que l'ame de l'homme est mortelle,
 Que tout est corps, que tout périt.
 Cet apôtre de l'athéisme,
 Dans un gros volume oublié
 Avait pesamment délaïé
 Le plus désespérant sophisme :
 Ce qui l'avoit tant égaïé !
 L'impitoïable maladie,
 Fondant sur lui comme un voleur ;
 A mon savant plein de fraïeur,
 Fait chanter la palinodie. —
 Vite, qu'on aille aux Capucins :
 Sous mon lit s'ouvrent des abîmes ;
 Ma vie est un tissu de crimes :
 Invoquez pour moi tous les Saints.
 Pere Ange arrive. Un livre impie
 Est le grand, l'énorme forfait,
 Que le moribond, dans sa vie ;

S'accuse en pleurant d'avoir fait. —
 Un livre impie ! Et sous quel titre ?
 Quand ? chez qui ? comment imprimé ?
 De tout , chapitre par chapitre
 Le Capucin est informé. —
 C'est un Dieu de miséricorde ,
 Que ce Dieu que vous implorez.
 Le pardon que vous desirez ,
 Ne doutez pas qu'il ne l'accorde. —
 Hélas ! reprend le pénitent ,
 Dans ma douleur la plus amère ,
 Dieu me doit toute sa colere ,
 Car je l'outrage à chaque instant ;
 Et même après ma sépulture ,
 J'infulterai mon Créateur :
 L'ouvrage , dont je suis l'auteur ,
 Va jusqu'à la race future
 Porter un poison corrupteur. —
 Calmez-vous , reprenez courage ,
 Lui dit le Pere avec douceur ,
 Touché de son pieux langage ;
 Ne vous livrez point à la peur
 Sur le danger de votre ouvrage :
 Excepté deux de vos amis
 Que je connois , qui , pour vous plaire ,
 Ont acheté leur exemplaire ,
 Sans l'avoir lu me l'ont remis ,
 Je suis sûr que de votre livre
 Nul mortel ne fut curieux ;
 Votre libraire est furieux
 De vendre le tout à la livre. —
 A la livre ! que dites-vous ?
 Reprend le malade en courroux
 (L'orgueil lui releve la tête) ;
 Un Capucin n'est qu'une bête.
 Sortez , vil tartuffe , imposteur ,
 Impudent calomniateur :
 Ils sont tous de la même étoffe.
 A la livre ! il m'auroit dupé ;
 Mais me voilà bien détrompé :
 Je vais mourir en philosophe .

Cette fatale & en même tems risible réso-
 lution , ou si l'on veut , ce conte naïf &

spirituel qui peint si bien l'orgueil inguérissable des *esprits* soi-disant *forts*, rappelle l'anecdote de l'abbé Voisenon, plus sincèrement repentant, plus docile & plus modeste. Etant tombé malade, il envoya chercher le célèbre P. de Neuville : " Mon cher Pere (lui dit-il, en le voyant près de son lit) je ne veux point aller en enfer; c'est un logement trop incommode. — Vous avez raison, mon cher abbé; mais si vous persistez à faire vos opéra-comiques, cela pourroit bien vous arriver. Ce n'est pas le tout encore d'aller en enfer. Ah! mon cher ami, vous y feriez hué „. L'abbé ne fut pas offensé de cette faillie, qui lui fit sentir le ridicule de ce qui pouvoit lui rester encore de la vanité d'auteur, & n'en seconda que mieux les pieuses exhortations du confesseur.



Epitaphe de mon Voisin.

Par Mr. l'abbé de la Reynie.

CI gît le compere Clément,
Honnête Citoyen Normand,
Qui rendoit très - exactement
Salut, visite, compliment,
Tout, en un mot, hormis l'argent
Qu'on lui prêtoit imprudemment. (a)

(a) Comme le plagiat de notre bon & commode & un peu vain siecle s'exerce sur toute chose

15. Avril 1787.

581



La mal peignée.

Chançon par M^r. le Chev. de Boufflers.

Aux attraitz les plus séduifans,
A la beauté la plus soignée,
Je préférerois constamment,
Qui donc ? Suzon la mal peignée.
Sur sa vertu les envieux
N'ont jamais pu trouver à mordre ;
Et ce n'est que dans ses cheveux
Qu'on apperçoit quelque désordre.
De l'amour c'est un trait nouveau ;
Suzon, il venge son injure :
N'ayant pu troubler ton cerveau,
Il s'en prend à ta chevelure.

chose *, on ne fera pas excessivement étonné, après avoir lu cette *épitaphe* qui vient de paroître dans le *Journal de Paris*, de trouver cette vieille épigramme dans les *Annales poétiques* ou dans les *Poésies* du chevalier de Cailly :

* 1 Mars
1787, p. 385.

Vous rendez fort soigneusement,
Une visite, un compliment,
Une grace qu'on vous a faite,
Vous rendez tout, maître Clément,
Excepté l'argent qu'on vous prête.

Il paroît que Cailly lui-même avoit déjà un peu volé Jean Macrin, poète du 16 siècle, auteur du distique suivant :

*Munera sæpè quidem solvit verbo atque salute,
Posthæc, at nullos reddit is aureolos.*



EPIGRAMME

Par Mr. Pons de Verdun.

Dans le Livre nouveau dont vous êtes l'Auteur,
 Ma foi, mon cher Damis, vous mentez sans
 pudeur :
 Osez-vous le nier ? Oh ! je vais vous confondre.
 Sur la première page, on lit ces mots : à
 Londres,
 Et se vend à Paris, chez Claude ou chez Thomas.
 Il s'y trouve, d'accord ; mais il ne s'y vend pas.



Lettre à l'auteur du Journal.

“ JE crois devoir vous communiquer une observation relative à la question traitée dans votre Journal du 1 Janvier p. 38. *Si les glaces que les rivières charient, se forment au fond, ou à la superficie.* Demeurant sur les bords du Rhin, je vois que les pêcheurs prennent quelquefois une quantité prodigieuse de poissons, précisément quand la glace du fond, Grund-Eis (a), marche sur le grand fleuve. La curiosité m'avoit entraîné avec la troupe des pêcheurs pour voir leurs manœuvres ; ce n'est pas sur le grand fleuve

(a) Expression qui seroit décisive si elle étoit exacte dans toute l'étendue de la chose qui fait l'objet de cet examen.

15. *Avril 1787.*

583

qu'elles se font, mais sur un bras, eau latérale, sans issue, couverte d'une glace épaisse. La première occupation de ces gens est de fermer avec un filet le bout de ce bras qui communique avec le grand fleuve; alors les poissons qui s'y trouvent, sont enfermés, parce que l'autre bout est sans issue. J'y ai vu prendre une quantité de poissons à étonner. Aiant demandé à un de ces pêcheurs, comment cette grande quantité se trouvoit justement dans cette espece de lagune, il me répondit, que la glace qui monte continuellement du fond à la superficie du grand cours, gênant le poisson dans sa marche, il cherche dans les eaux latérales la tranquillité; 2^o. La pâture du poisson, qui est le limon qui s'attache au gravier, étant couverte & fermée par la glace qui se forme au fond, il est obligé de se retirer du grand cours & chercher sa nourriture dans les eaux tranquilles. Voilà, Monsieur, des raisons qui, si elles ne décident pas absolument la question, semblent tenir fortement à l'opinion de Hales. „ (a)

(a) Ces rapports, supposés exacts, sont certainement favorables à cette opinion; mais encore ne faudroit-il pas, je pense, en généraliser la conclusion, & croire que la glace ne se forme au fond, qu'autant que l'eau n'est point assez tranquille ou sur la superficie, ou dans la profondeur graduée de la riviere, pour



Le *Bouclier* est le mot de la dernière énigme.

*J*our & nuit promptement
 Je fais mon personnage,
 Par-tout également.
 A la ville, au village
 Je sou mets à mes loix
 Les peuples & les Rois,
 Et n'épargne nul âge.
 Tel devroit de moi bien user,
 Qui sans soin me laisse passer.
 Je suis enfin presque souverain maître,
 Je détruis tout & fais tout naître.
 Veux-tu, lecteur, apprendre qui je suis ?
 Cours après moi, car je m'en fuis.

pour s'y consolider; conformément à une manière de voir qui rend à la nature la simplicité & l'uniformité de sa marche. Voyez la p. 39 du Journal cité.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 25 Février*). Le 10 de ce mois nous avons eu de nouveau ici un incendie des plus terribles : il a duré 7 heures : environ 200 maisons ont été réduites en cendres, de ce nombre plusieurs boutiques & magasins, de sorte que la perte est très-considérable. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à arrêter le progrès des flammes ; & le Grand-Seigneur, qui se rendit d'abord sur les lieux, où il resta jusqu'au lendemain matin à sept heures, donna lui-même les ordres les plus propres à cet effet. L'on put remarquer alors, que Sa Hauteffe jouissoit d'une santé parfaite ; & que les bruits, qu'on a fait courir en Europe de son affoiblissement & de sa langueur, sont destitués de fondement. En général l'on ne sauroit trop se méfier des nouvelles de Constantinople, que divers papiers publics ne cessent de répandre, sur-tout ceux de l'Italie & de l'Allemagne. Ces derniers, écrits du ton le plus rampant pour flatter à outrance les cours de Vienne & de Pétersbourg, prennent à tâche de représenter sans cesse l'Empire ottoman comme prêt à fléchir sous les premiers mouvemens, que ces deux

II. Part.

Q q

cours feroient pour le conquérir. Malheureusement pour eux, depuis plusieurs années qu'ils répètent toujours les mêmes assertions, ils ont été invariablement contredits par l'événement.

Les nouvelles, qui se débitent ici dans le public touchant le succès des armes ottomanes en Egypte, sont toujours fort incertaines & contradictoires. En attendant il vient d'arriver, pendant l'absence du capitán-bacha, des changemens assez remarquables dans quelques-uns des principaux postes de l'administration & de la cour. Atta bey, reis-effendi ou ministre des affaires étrangères, a reçu sa démission; mais on l'a indemnisé en quelque façon, en le nommant bina-emini ou directeur & intendant des bâtimens du Grand-Seigneur à Andrinople. Feizi-Suleiman-effendi, qui remplissoit la même charge, il y a trois ans, & qui étoit revêtu actuellement de celle de nichangi (ministre, sous l'inspection duquel le monogramme de Sa. H. se met sur toutes les dépêches publiques), a été nommé le 3 de ce mois pour lui succéder. Le taraphana-emini ou sur-intendant de la monnoie, Arnaut-Mehmet, a aussi été déposé & remplacé par Jussuf-Aga, qui étoit mutbach-emini ou sur-intendant des cuisines du Grand-Seigneur. Hadgi-Ismaïl, qui étoit tershana-emini ou sur-intendant de l'arsenal, a été élevé à la dignité de bacha à trois queues, & revêtu, malgré son grand âge, du gouvernement d'Oczakow: non content de cette marque de faveur, Sa Hauteffe lui

15. *Avril* 1787.

587

a assigné les revenus du gouvernement de Cutaye avec le rang de Beglier-Bey de Natolie. Seid-Achmet-bacha, qui possédoit cette dernière charge, & qui a épousé dernièrement l'une des Sultanes, a reçu en dédommagement le gouvernement de Lonja.

Le prince Ypsilanti, nouvel hospodar de Moldavie, après avoir reçu les marques de sa dignité, a fait avec les cérémonies usitées le 8 sa sortie solennelle de Constantinople. Son prédécesseur, le prince Alexandre Maurocordato, qui devoit revenir ici, au lieu d'obéir à cet ordre de la Porte, a jugé à propos de s'évader la nuit du 5 au 6 de Jassy, accompagné de quelques personnes de confiance, & emportant avec lui des sommes considérables en argent & en bijoux. On dit, qu'il s'est retiré dans la Pologne & de-là en Russie.

Malgré le changement dans quelques-unes des places de la cour, que nous venons d'annoncer, il ne paroît point jusqu'à présent, que la Porte ait dessein d'abandonner son système pacifique. Cependant, comme le voyage de l'Impératrice de Russie en Crimée a donné occasion à plusieurs camps de troupes russes, qui se rassembleront sur nos frontières, le gouvernement a cru devoir prendre, de son côté, les dispositions, que la prudence dicte en pareille occasion. En conséquence il a ordonné de renforcer les garnisons des places fortes sur les confins, de les pourvoir d'une quantité suffisante de munitions de guerre, & de les mettre à tous égards en bon état

de défense. Il sera établi de plus des batteries & des redoutes en plusieurs endroits; & l'on prétend, qu'il a aussi été donné des ordres pour la levée de nouvelles troupes, parce que la Porte veut avoir environ 200 mille hommes, prêts à se mettre sous les armes, dès que l'Empire seroit attaqué: & l'on porte à 31 vaisseaux de guerre de différente grandeur la flotte, qui doit mettre à la voile au premier ordre pour la Mer-noire.

TANGER (le 19 Février). L'Empereur de Maroc vient d'envoier un de ses secretaïres comme ministre à Gibraltar, pour communiquer au gouverneur de la place le desir, qu'a Sa M. Marocaine, que la Grande-Bretagne lui prête pour un terme illimité six vaisseaux de guerre, savoir deux de 70, deux de 60 & deux de 50 canons. Il offre pour l'usage de ces vaisseaux 150 mille piastres durant la premiere année, dont 100 mille payés en avance & 50 mille en droits, payables pour les provisions fraîches, que les Anglois auront permission d'exporter de Tanger & de Tetuan. Cette demande de l'Empereur est, dit-on, relative à la réponse catégorique, qu'il attend de la Religion de Malte: il lui a demandé, par le canal de la cour d'Espagne, si elle préfere de conclure une paix formelle avec lui, ou d'être sur le pied d'hostilités ouvertes, puisque, dans le dernier cas, sachant à quoi se tenir, il prendroit ses mesures en conséquence. Comme la réponse de l'Ordre de Malte est aisée à deviner, c'est pour soutenir sa provocation, qu'il desire de se

15. *Avril 1787.* 589
servir d'une marine étrangere, & qu'il a
envoïé son secretaire à Gibraltar.

P O L O G N E.

V A R S O V I E (*le 16 Mars*). Les relations de la Pologne avec le St. Siege paroissent se resserrer d'une maniere particuliere, depuis que le Pape essuie des contradictions ailleurs. Le nonce est ici en grande consideration & le Roi l'estime particulièrement. Sa M. a d'abord consenti que la bulle contre Eybel fût communiquée à tous les évêques du roïaume, qui l'ont fait solennellement proclamer dans toutes les églises. Pour témoigner sa soumission aux loix de l'Eglise, le Roi a demandé au nonce la permission de faire gras durant le carême & de lire les livres défendus.

Extrait d'une lettre de Kiow du 10 Février. " Nous sommes arrivés ici hier, après avoir fait une traversée d'environ 200 lieues, vu les détours qu'il a fallu faire plusieurs fois. L'Impératrice & toute sa suite sont en parfaite santé. En général notre voïage par la Russie-bleue & l'Ukraine a été assez heureux : à chaque station il s'est trouvé 550 chevaux. Les Tartares, même les Mahométans, se sont empressés de nous procurer dans l'occasion tout ce qui dépendoit d'eux : ils nous ont fourni très-souvent des chevaux & jusqu'à leurs propres voitures. Nous resterons ici deux mois & demi, pour continuer au printems la route vers Cherfon. „

E S P A G N E.

MADRID. (le 3 Mars). Les dernières dépêches, que la cour a reçues d'Alger, ne sont pas des plus agréables : il paroît, qu'après toutes les condescendances qu'on a eues, & les sommes qu'on a sacrifiées, cette régence barbare cherche à rendre illusoires les conditions, dont on est convenu. Le refroidissement a commencé pendant l'absence du comte d'Expilly; & à son retour ce négociateur a trouvé le Dey si intraitable, qu'il en a résulté une brouillerie presque ouverte. Le Dey, dit-on, ne veut plus même le voir ni l'entendre; & la régence montre, qu'elle est peu disposée à cultiver l'amitié avec l'Espagne, beaucoup moins à conclure également des traités avec les cours de Lisbonne & de Naples.

Le comte de Galvez, vice-roi, gouverneur & capitaine général du Mexique, étant mort, le Roi a nommé pour le remplacer M^r. de Flores, ci-devant capitaine général de Santa-Fé. — Il a été agité ces jours derniers au conseil un projet, pour porter tous les cimetières hors de Madrid : mais il a été décidé ici, qu'il n'y avoit pas des raisons suffisantes pour l'adopter, & il est démontré, que dans les grandes villes sur-tout, il entraîne de grands inconvéniens (a). —

L'on

(a) Mémoire détaillé & démonstratif de M^r. Segurier, 15 Juill. 1785, p. 472.

15. *Avril* 1787.

591

L'on va de nouveau permettre la quête illimitée aux moines mendiants: par des cédules roïales, rendues en 1762 & en 1777 il leur avoit été défendu de faire la quête hors de leurs quartiers respectifs, ni aux champs, particulièrement dans la saison de la récolte: ils ont montré que ce règlement ôtoit à plusieurs maisons les moïens de subsistance; le conseil, aïant été consulté sur leurs plaintes, a répondu, " qu'il falloit ou supprimer les Ordres mendiants, ou leur laisser le moïen de subsister „. En conséquence il a été conclu, qu'il convenoit de révoquer les cédules en question.

Les 7 vaisseaux de guerre de 64 canons que l'on arme à Cadix, seront commandés par Don Joseph Solano. Leur destination n'est pas encore bien connue du public; néanmoins, il est probable que leur voïage sera long, & qu'ils porteront des renforts de troupes aux présides, qui en ont grand besoin, des munitions de toute espece, ainsi que des officiers civils & militaires. Cette escadrille doit encore toucher à d'autres établissemens, où sa présence est très-nécessaire.

On apprend d'Oran que le Bey de Mascara attaqua cette place, avec 20 mille hommes, le 27 du mois dernier. Heureusement, nos gardes avancées purent avertir les gardiens de nos troupeaux assez à tems, pour qu'ils se missent à l'abri de l'invasion, en rentrant dans la place. Le Bey fit un feu continuel, pendant trois jours, contre les fortifications, avec des canons de deux, &

quatre livres de balles; mais la garnison d'Oran répondit par un feu également soutenu & si bien dirigé, que le Bey fut forcé de se retirer en laissant trois cents hommes morts sur la place, outre un grand nombre de blessés, qui le suivirent dans sa retraite. Il alla camper à trois quarts de lieue de la ville, où il attend un de ses alliés, qui doit lui amener un renfort de troupes. On présume qu'il projette de nouvelles attaques: pendant les trois jours que la ville d'Oran a répondu à son feu, elle n'a eu que quatre hommes tués & 15 blessés.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 27 Février). Il a régné ces dernières semaines des tems si orageux sur nos côtes, que nous recevons chaque jour les nouvelles les plus tristes de la Mer. Le 15 il a échoué à l'entrée de notre port deux navires, dont l'un venoit de Londres, l'autre de Boston. Le vaisseau de la nouvelle compagnie françoise des Indes, le Calonne, commandé par le capitaine Fougoux Dumoulin, a fait naufrage le 12 de ce mois sur le Cap de Saint-André, à quelques lieues de cette ville. Il vient d'arriver ici 32 personnes de l'équipage; & il en a péri vingt sept, y compris le capitaine, l'état-major, quelques matelots & passagers. La cargaison du navire, consistant en 1397 balles de café de Moka, a été également perdue.

S U E D E.

STOCKHOLM. (*le 15 Mars*). L'état des Catholiques devient tous les jours plus libre dans ce royaume & jouit publiquement de la protection du Roi, à la grande consolation de ceux qui professent cette religion, & même à la satisfaction des Protestans, frappés & édifiés de la majesté des rites de l'Eglise romaine. Quoique le Pape eût envoyé dès 1783 dans cette ville M^r. l'abbé Oster, sous le bon plaisir du Roi, les Catholiques continuerent cependant de célébrer les saints Mysteres en secret jusqu'en 1784, que le Roi leur accorda de les faire en public. M^r. Oster a maintenant l'inspection de tout ce qui regarde la doctrine & le culte catholiques dans tout le royaume. Il a célébré la Messe l'été dernier à Dornningholm pour les personnes de la Maison royale; & il a parcouru ensuite les différens endroits où il se trouve des Catholiques, afin de leur dire la Messe, comme à Gothenbourg, Landskrona, Christiansfund &c., & il y régla la maniere d'y faire tous les exercices de la religion catholique qui n'exigent pas de prêtre. Le nombre des Catholiques dans ce royaume se monte actuellement à quelques mille, dont la majeure partie est composée de soldats & de fabricans. Il y a à Stockholm trois chapelles d'ambassadeurs, outre la grande église des Catholiques.

I T A L I E.

ROME (le 14 Mars). Le 2 du courant la secretairerie d'état reçut un courier extraordinaire avec la nouvelle importante, que M^r. Zondadari, nonce de Sa S. à Bruxelles, a dû fortir des Etats autrichiens par ordre de l'Empereur. Cette nouvelle a vivement affecté le Saint Pere. On est cependant ici persuadé, que le nonce n'est pas en faute, & que Sa M. I. peut avoir été mal informée. — L'on vient enfin d'achever la grande statue de marbre fin, représentant la personne de Clément XIV, ouvrage du célèbre sculpteur vénitien, M^r. Canova. Elle a été transportée dans l'église des Sts. Apôtres, pour y être placée sur le monument déjà érigé, au-dessus de la sacristie. On en fera l'inauguration solennelle au mois de Mai prochain, quand on transportera dans le même monument les cendres de ce Pontife, qui reposent aujourd'hui dans la Basilique du Vatican. — Les lettres de Rimini portent, que les tremblemens de terre n'ont pas encore cessé. Quoique les secousses ne soient plus si violentes, les infortunés habitans n'osent encore retourner dans leurs maisons.

On parle ici publiquement d'une union, formée entre les principales Puissances d'Italie. Cette nouvelle confédération, dont le chef est Pie VI, a, dit-on, pour but principal le maintien de la tranquillité en Italie, & la conclusion de traités avantageux au

15. *Avril 1787.*

595

commerce du païs. On fait déjà que Naples, la Savoie, Venise, Genes, ainsi que plusieurs petites principautés & républiques y ont accédé. On ne dit pas encore quel parti a pris la Toscane, quoiqu'on sache d'ailleurs que, pour ce qui regarde les affaires politiques, il subsiste, entre cette dernière cour & le St. Siege, une bonne intelligence que rien ne paroît avoir troublée.

NAPLES (*le 10 Mars*). Le Roi vient de faire une promotion militaire de 4 maréchaux-de camp, 41 brigadiers & 36 colonels. — Tous nos régimens d'infanterie, excepté les Suisses & les Gardes italiennes, sont mis sur le nouveau pied. Deux régimens wallons ont été fondus dans les autres, & le nombre des soldats, par compagnie, a été augmenté, ainsi que leur paie; le pied de paix & le pied de guerre ont été fixés. Ce changement, qui ne porte encore que sur la composition & l'administration économique, s'exécute en vertu d'instructions de la cour, & on n'a publié aucune nouvelle ordonnance. — Le 17 Février, Tenor David a obtenu de Sa M. une soirée à son profit au théâtre de St. Charles, qui lui a valu netto 1640 ducats, dont 600 provenoient de la munificence de Leurs M. & de la Famille royale. — Le 27 dans la nuit, M^r. l'abbé de Bourbon est mort ici à la fleur de son âge. — L'on assure que Mgr. Caleppi partira incessamment d'ici, & que les négociations entamées pour un traité d'accommodement entre notre cour & celle de Rome, sont entièrement rompues.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 26 Mars). Le plan de M^r. le chancelier Pitt, relatif à la simplification de la perception des revenus publics, avance toujours avec le même bonheur & la plus grande rapidité. Le 13 de ce mois ce jeune ministre fit à ce sujet une nouvelle motion dans l'assemblée des communes: il proposa, " que, „ pour mieux prévenir la contrebande des „ eaux-de-vie, l'impôt sur cette liqueur seroit diminué de 7 à 5 chelins; & que, „ pour ramener le rum à une juste proportion à cet égard, l'impôt n'en seroit déformais que de 4 chelins par gallon „. M^r. Pitt estima la quantité d'eau-de-vie importée légalement dans le pays de 6 à 7 mille gallons par an, & celle introduite par des voies illicites de 3 à 4 mille gallons: il fit remarquer, que ce qu'on perdrait par la diminution de l'impôt seroit en quelque façon compensé par la diminution considérable de la contrebande; & que, pour mieux suppléer au *déficit*, qui pourroit résulter, il proposeroit une augmentation de droits sur les licences ou permissions accordées à ceux qui vendoient ces liqueurs. M^r. Sheridan & le lord Penryn s'efforcèrent de représenter cette proposition comme portant un dommage considérable aux distilleries du royaume & à la consommation du rum des îles britanniques. Mais M^r. Pitt releva si bien ces deux objections, en montrant que les proportions éta-

blies

bles conserveroient toujours une certaine préférence aux liqueurs britanniques, que les deux motions passèrent sans aucune division. Ensuite M^r. Dempster fit une proposition, tendante à déchirer le voile mystérieux que la compagnie tient sur les affaires de l'Inde : il proposa, " qu'il fût mis sous les yeux de
„ la chambre une copie des derniers ordres
„ du bureau des directeurs de la compagnie
„ des Indes-orientales, pour interdire à leurs
„ officiers dans l'Inde de faire mention, dans
„ leurs correspondances particulières, d'au-
„ cun sujet relatif aux affaires publiques du
„ gouvernement, ainsi qu'une copie de la
„ notification, qui avoit été faite d'un tel
„ ordre dans l'Inde „. — M^r. Dundas s'éleva contre cette motion. Pour la faire échouer, il lut une lettre du bureau de contrôle à l'assemblée des directeurs, où l'on se plaignoit vivement des inconvéniens, qui résultoient des informations données par les officiers de la compagnie, avec instance qu'il fût pris des précautions pour y obvier. M^r. Dundas lut ensuite la réponse des directeurs à cette lettre & soutint, que les résolutions qu'ils avoient prises en conséquence, n'étoient qu'un renouvellement d'anciennes loix de la compagnie. Mrs. Sheridan & Fox ne laissèrent pas de s'élever contre de pareils ordres. Ils furent secondés par M^r. Burke. Ceux-ci soutinrent, " que de tels procédés étoient
„ non-seulement contraires à la liberté des in-
„ dividus, mais tendoient directement à dé-
„ rober aux yeux de la nation les tramés

„ noires & obliques, dont l'administration
 „ de l'Inde se rendoit souvent coupable „.
 Mrs. Dundas & Pitt observerent, que ces
 ordres ne s'étendoient que sur les serviteurs
 de la compagnie, obligés de ne point révéler
 ses secrets: & la motion de M^r. Dempster
 fut rejeitée à la pluralité de 94 contre 20
 voix.

Le 14 de ce mois, M^r. Grenville fit un
 long exposé des conséquences pernicieuses,
 qui résultoient de l'admission des vaisseaux
 des Etats-unis dans les établissemens anglois
 aux Indes-occidentales: il montra, „ que les
 „ établissemens britanniques sur le continent
 „ américain, sur-tout le Canada & la Nou-
 „ velle-Ecosse, pouvoient fournir aux isles
 „ la farine, les douves, & toutes les autres
 „ productions de l'Amérique-septentrionale
 „ en général. Ce commerce alloit, disoit-il,
 „ toujours en augmentant. La Jamaïque étoit
 „ le seul endroit, qui avoit porté des plain-
 „ tes sur les restrictions imposées aux Etats-
 „ unis à ce sujet. Leur conduite envers la
 „ Grande-Bretagne ne méritoit pas, qu'on
 „ eût des égards pour eux. On ne pouvoit
 „ au contraire trop encourager les établissemens
 „ britanniques „. En conséquence il
 proposoit, „ que les actes, pour revêtir Sa
 „ Majesté du pouvoir d'interdire aux vais-
 „ seaux & bâtimens des Etats-unis de l'Amé-
 „ rique de commercer avec les isles britanni-
 „ ques des Indes-occidentales, fussent exécu-
 „ tés & continués pour une autre année „.
 Le lord Penryn fut le seul, qui défendit les

15. Avril 1787.

599

Américains-unis. Il soutint, que leur admission dans les isles britanniques étoit à celle-ci d'un grand avantage; entre autres qu'ils en exportoient annuellement 60 mille mesures de rum: cependant la motion fut généralement approuvée.

Le 15 de ce mois, les communes lurent pour la première fois un bil, *pour secourir les débiteurs insolvables*, présenté par M^r. Sawbridge. La chambre en committé sur la dénonciation de M^r. Hastings, le chevalier Erskine y exposa la conduite de l'accusé relativement aux VII^e X^e XI^e & XII^e articles des accusations portées contre cet ancien gouverneur du Bengale. On le chargeoit " d'a-
,, voir négocié des contrats oppressifs pour des
,, fournissémens d'opium, de bœufs, d'élé-
,, phans, de riz & d'autres objets nécessaires,
,, & d'avoir extorqué du Nabab Cheyt-Sing
,, une somme de 50 mille liv. sterling pour
,, des engagemens illicites & contre les in-
,, structions de la compagnie. „ M^r. Erskine,
après un long discours à ce sujet, proposa,
" que Mr. Hastings fût jugé sur ces quatre
,, chefs d'accusation „. M^r. Pitt ne cher-
cha à disculper l'accusé que sur quelques
points; & il opina, que ces articles fussent
réduits à trois. Cependant la motion passa sur
les quatre chefs à la pluralité de 60 contre
20 voix.

Le 16 la chambre des pairs en committé s'occupa du bil *pour régler la discipline militaire des troupes*. A cette occasion le vicomte Stormont affecta le zèle le plus ar-
dent

dent pour le maintien de la liberté civile: il renouvella les objections, qu'il avoit faites dans la session antérieure, contre la clause de ce bil, qui soumet à la juridiction militaire les officiers à brevet: il attaqua la distinction faite dans le bil entre les officiers à brevet & ceux à la demie paie: il s'étendit fort au long sur les dangers, qui en résulteroient, soit pour l'état, soit pour le service: & il finit par une motion, " pour exempter des
 „ loix militaires tous les officiers à brevet,
 „ qui ne feroient pas au service actuel „. Les lords Rawdon, Porchester & Loughborough appuyèrent cette motion: le lord Hawksbury & d'autres membres soutinrent, que tout officier de l'armée devoit être assujetti à la même discipline: & la proposition du vicomte Stormont fut rejetée. — Le même jour les communes lurent diverses requêtes particulières & quelques bills déjà proposés: la chambre en committé sur le subside aiant arrêté, " qu'il seroit accordé 700,000 livres pour
 „ l'ordinaire de la marine, & 650,000 livres
 „ pour constructions, réparations, radoub &c,
 „ de la flotte royale, „ il se fit des observations critiques à ce sujet: le capitaine Machride porta des plaintes amères sur la manière dont cet argent étoit employé: il soutint, " que cet emploi ne répondoit nulle-
 „ ment au but de sa destination; que la ma-
 „ rine ne seroit plus d'école à la jeunesse
 „ nationale, puisque les peres étoient obligés
 „ d'entretenir leurs fils à leurs propres dé-
 „ pens

15. *Avril 1787.*

601

„ pens sur les vaisseaux, jusqu'à ce qu'ils
„ eussent obtenu quelque poste dans la ma-
„ rine, &c. „ Cependant la proposition passa
sans lever les voix.

Le 9, au matin, il est arrivé en cette capitale un exprès extraordinaire de Gibraltar, apportant des dépêches relatives à une querelle vive, qui s'y est élevée entre Sir George-Auguste Elliot, gouverneur de la place, & le colonel Pringle, ingénieur en chef de la forteresse. Le général se plaint qu'il avoit ordonné une augmentation de fortifications, qu'il jugeoit nécessaires au salut de la forteresse en cas d'une attaque soudaine, & que cet ordre n'avoit point été exécuté. Mais le colonel dit pour sa défense, que les fortifications projetées par le général ne pouvoient, dans aucun cas possible, devenir de la plus petite utilité; que ces ouvrages coûteroient une somme immense à la nation, sans autre avantage que de procurer de gros gains aux entrepreneurs & aux ouvriers; qu'à moins d'avoir des ordres précis à cet égard de la part du bureau de l'artillerie de la Grande-Bretagne, il ne mettroit point la main à des ouvrages aussi peu nécessaires. Les deux parties en écrivirent en cour. On croit que l'examen de cette affaire sera renvoyé à un conseil de guerre, & qu'on fera revenir en Angleterre le général & le colonel.

Le 19 la cour reçut des dépêches importantes du duc de Dorset & de M^r. Eden, son ambassadeur & ministre à la cour de Fran-

II. Part.

R x cs,

ce, ainsi que de M^r. Liston, revêtu du même caractère à la cour d'Espagne. Il paroît que les cours de Versailles & de Madrid ont conclu ensemble une convention pour l'avantage du commerce de leurs sujets respectifs aux Indes-occidentales & dans toute l'Amérique. Cette convention pourroit ci-après influer sur les affaires des nouveaux Etats américains, & les deux Puissances se prêteront la main pour faire valoir des prétentions, qu'elles ont actuellement à la charge de cette république naissante. Toutes les deux ont avancé des sommes considérables aux Etats pour les aider à perfectionner leur système d'indépendance. Le ministère de Versailles en a demandé plusieurs fois le remboursement, sans avoir obtenu des Etats la moindre certitude du tems auquel ce remboursement pourroit se faire. Mais la dite cour leur a fait savoir tout récemment que fait l'entier paiement dans un terme limité, elle seroit passer des troupes & des vaisseaux de guerre qui occuperoient certains territoires jusqu'à ce qu'elle soit remboursée des deniers empruntés, comme aussi des fraix de la guerre.

Dans une audience particulière, Son Exc. l'ambassadeur de l'Empereur à la cour de St. James, a donné à Sa M. Britannique, en sa qualité d'Electeur de Hanovre, communication de divers changemens que Sa M. I. a dessein d'introduire dans les loix générales de l'Empire d'Allemagne.

Une lettre de Cochin dans l'Inde, du 27 Juin dernier, porte que Tipo-Saïb s'étoit

15. Avril 1787.

603

emparé de l'importante forteresse d'Adoni, dont la conquête lui avoit coûté 5 à 6000 de ses meilleures troupes : que le chevalier de Lally avoit eu la direction du siège, & que la réduction de la place étoit attribuée à cet officier françois & aux Européens qui se trouvent dans son armée. Le Nizam se disposoit à marcher à la tête d'une nombreuse armée, au mois de Juillet dernier, pour reprendre sa capitale. Il devoit commander son armée en personne, & avoir sous lui des généraux d'une valeur & expérience connues. Les Marattes, qui étoient fort irrités contre Tipu, avoient fait une alliance avec le Nizam, & ils se préparoient à agir de concert contre Tipu. Les Anglois sont très-mécontents de ce que ce Prince se trouve secondé par des officiers françois à faire une guerre injuste à tous ses voisins. Cette circonstance feroit naître d'étranges soupçons sur les dispositions de la cour de France; & donneroit du poids au sentiment des membres de l'opposition, qui ne croient pas à la sincérité de ses promesses pacifiques, si l'on n'avoit d'ailleurs quelque raison de croire que la conduite du colonel de Lally n'est point connue à Versailles. Car on ne pense pas que la politique de cette cour lui permît dans les conjonctures actuelles de se titrer de cette manière dans les ordres qu'il donne : *Nous soussigné chevalier de l'Ordre royal & militaire de St. Louis, colonel d'infanterie, commandant une partie des troupes françoises, avoué de la cour, &c.*

R 1 2

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 19 Mars). Il est arrivé cette semaine un courrier russe, avec des dépêches fort importantes. Depuis ce moment, le départ de l'Empereur pour Cherson paroît encore différé de quelque tems, si toutefois il a lieu. Les laquais de la cour, qui devoient accompagner Sa Majesté, & qui, en conséquence, ne faisoient aucun service depuis trois semaines, ont reçu ordre de le reprendre, comme de coutume, lorsque leur tour viendrait. — Le comte de Palfy, qui vient d'être élevé à la dignité éminente de grand chancelier de Hongrie, se rendra dans ce royaume incessamment; & il y introduira le système phisocratique, par d'autres moïens que ceux qu'on sembloit y avoir adoptés. L'on croïoit qu'il étoit indispensable de faire préalablement le cadastre des terres; mais cette opération très-difficile, très-dispendieuse, sujette à mille incertitudes, a heureusement été jugée inutile, & on va l'abandonner. — Son Em. le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, est traité ici, depuis qu'il a donné les premiers éclaircissimens sur ce qui regarde les affaires ecclésiastiques aux Pays-bas, avec beaucoup de considération. Le 15, il fut voir notre séminaire, où il se fit donner un détail exact de tout ce qui s'observe dans cet institut.

Sa M. a résolu, 1^o. de supprimer toutes les loix usuraires dans tous ses Etats; de défendre à tous tribunaux quelconques d'adju-ger, ou permettre l'exécution d'un contrat

15. *Avril* 1787.

605

de prêt d'argent à un intérêt au-dessus de 4 pour 100 des emprunts, lorsqu'il y aura gage ou hypothèque donnée ou spécifiée; & au-dessus de 5 pour 100, pour ceux où il n'y a point d'hypothèque. 2^o. La permission de l'exécution pour les emprunts à 6 pour 100 ne sera accordée que pour les lettres de change & de commerce des négocians & fabricans. 3^o. Quoique l'enregistrement des lettres de change & obligations, dans lesquelles se trouvent stipulés de plus grands intérêts, soit permis aux tables du pais & aux bureaux d'insinuation, les créanciers ne pourront néanmoins obtenir, par cet enregistrement ou insinuation, le droit de gage ou l'exécution qu'à raison de 4 pour 100 d'intérêt de leurs séances. 4^o. En conséquence, Sa M. abolit toutes les loix usuraires en général, & annulle les patentes du premier Mai 1766, & dix Septembre 1768, concernant les cens sur les intérêts. —

La présente ordonnance ne devant avoir lieu que du jour de sa publication, *Vienne, le 29 Janvier* 1787.

La marche de différens corps de troupes ottomanes vient d'être confirmée par toutes les lettres reçues des provinces limitrophes. Quant à la prétendue déclaration de guerre, elle n'existe pas; on assure que le bruit, qui en avoit couru, provenoit de ce que plusieurs ministres de la Porte, pour appaiser la populace, avoient dit, en sortant du divan, qu'on déclareroit la guerre.

Un homme en place, qui s'est ôté la vie,

a été enterré publiquement par l'écorcheur, le 12 Février, en conséquence des nouvelles loix contre ceux qui seront reconnus coupables de suicide *.

* 15 Août
1785, p. 617.
— 1 Nov.
1785, p. 381.

— Suivant une lettre de Bohême, on voit dans ce royaume d'une maniere bien sensible, combien le peuple est mobile & peu réfléchi en fait de religion, quand il n'est pas attaché à sa croiance par une instruction bien suivie & par la leçon de l'exemple. Au premier sujet de mécontentement que les foi-disant Catholiques s'imaginent d'avoir contre leur curé, ils menacent de se déclarer Protestans; & les Protestans menacent également leur prédicant de se faire Catholiques, dès qu'il exige ses honoraires & les môiens convenables de subsistance. (a)

— BERLIN (le 15 Mars). L'agent du Roi à Rome, l'abbé Giofani, vient d'obtenir de Sa M. une bonne pension, avec le titre de chargé d'affaires & résident prussien qu'il n'avoit pas eu jusqu'ici. Ses lettres de créance sont en latin, contre-signées du ministre d'état,

(a) Cette funeste inconsistance dans la chose du monde qu'il nous importe le plus de posséder d'une maniere sûre & fixe, tient à l'observation que nous avons faite ailleurs sur l'esprit de religion & les apparences qui en prennent la place *. Dans les païs où l'incrédulité & la corruption des mœurs ont fait des progrès éclatans & terribles, cette fatale indifférence est moins à craindre que dans ceux où le mal & le bien sont toujours restés dans un degré égal, & pour ainsi parler, dans un état de médiocrité réciproque. — 1 Mars 1782, p. 326. — 15 Sept. 1781, p. 96.

* 1 Fév.
1787, p. 210.

le comte de Hertzberg. Le Pape y est titré de *Supremus Ecclesiæ romanæ Pontifex*. On soupçonne du mystère dans ces prévenances de notre cour; vû sur-tout la circonstance des réclamations qui s'élevent dans l'Empire contre la juridiction pontificale. Cependant comme le Roi compte parmi ses sujets plus de deux millions de sujets catholiques, on conçoit qu'il peut avoir à cet égard quelques relations avec la cour de Rome, sans qu'il soit besoin d'y chercher d'autres finesses.

Dans un précis historique du regne de Frédéric II, M^r. le baron de Hertzberg, répand beaucoup de jour sur les causes de la guerre de 1756, qui n'ont jamais été bien connues. " Le Roi, dit-il, crut savoir, que
 „ les cours de Vienne, de Pétersbourg, &
 „ de Saxe avoient formé un systéme politi-
 „ que contre la Prusse; il découvrit en 1753
 „ par hazard & par la trahison d'un secré-
 „ taire saxon, que ces trois cours avoient
 „ conclu en 1746 d'abord après la paix de
 „ Dresde, un traité d'alliance & de partage
 „ éventuel de ses Etats en cas d'une guer-
 „ re. Il jugea d'après cette découverte, &
 „ d'après les dépêches saxonnes, dont il eut
 „ tous les jours de poste les copies depuis
 „ 1753 jusqu'à 1756, que les ministres de
 „ ces trois cours ne faisoient que travailler
 „ à amener cette guerre. Il crut au mois
 „ de Juin 1756 sur des avis secrets & vrai-
 „ semblables, que le moment étoit venu,
 „ où ces trois cours voudroient exécuter
 „ leur projet concerté contre lui, & l'atta-
 „ quer

„ quer au commencement de 1757. Il fit de-
 „ mander trois fois des explications là-dessus
 „ à l'Impératrice-Reine par son ministre le
 „ Sr. de Klinggræf; n'ayant reçu que des ré-
 „ ponses sèches & laconiques, il crut de-
 „ voir prévenir le dessein des trois cours,
 „ en attaquant celles de Saxe & d'Autriche
 „ avant que leurs armées fussent prêtes. Il me
 „ fit venir le 20 Août à Sans-Souci en se-
 „ cret, & me remit les dépêches de la cour de
 „ Saxe, dont je fis un précis, qui fut com-
 „ munié à toutes les cours, pour leur
 „ prouver les desseins des cours de Vienne
 „ & de Saxe contre la Prusse, que le Roi
 „ crut devoir prévenir. Ensuite il marcha à
 „ la fin du mois d'Août 1756 vers la Saxe,
 „ prit ce pais en dépôt, environna l'armée
 „ saxonne près de Pirna, la fit prisonniere
 „ & l'incorpora dans son armée; il entra
 „ en Bohême & gagna la bataille de Lowo-
 „ fitz, mais qui ne fut pas assez décisive,
 „ pour qu'il ne fût pas obligé de quitter la
 „ Bohême & de retourner en Saxe, où il
 „ prit ses quartiers d'hiver. Pendant ces en-
 „ trefaites, il fit ouvrir les archives de Dresde
 „ & envoya au ministere toutes les dépêches
 „ originales de cette cour, sur lesquelles je
 „ composai & publiai le fameux *Mémoire*
 „ *raisonné*, dans lequel on prouva par les
 „ dépêches originales des ministres autrichiens
 „ & saxons les projets éventuels de guerre
 „ & de partage contre la Prusse. Il est con-
 „ staté, que ces projets ont existé; mais
 „ comme ils n'étoient qu'éventuels & sup-
 „

„ posoient

15. *Avril* 1787.

609

„ pouvoient la condition , que le Roi de
„ Prusse donnât lieu à une guerre , il restera
„ toujours problématique , si ces projets au-
„ roient jamais été exécutés , & s'il auroit
„ été plus dangereux de les attendre que de
„ les prévenir. Quoiqu'il en soit , la curio-
„ sité du Roi & la circonstance de la tra-
„ hison d'un clerc saxon , est la cause indu-
„ bitable de cette terrible guerre de sept ans ,
„ qui a immortalisé Frédéric II , mais qui
„ a aussi presque abîmé tout cet Etat & l'a
„ mis à deux doigts de sa perte. „

HAMBOURG (*le 13 Mars*). Il étoit ques-
tion depuis quelque tems du remboursement
de l'hypothèque , affectée sur quelques bail-
liages du duché de Mecklembourg en faveur
de la couronne prussienne. Cette négociation ,
qui avoit paru se rallentir , vient de se ter-
miner au gré du Duc - regnant , les obsta-
cles qui la retardoient , aiant été levés heu-
reusement. La restitution des districts , que
la Maison de Prusse tenoit en sûreté pour
le capital avancé , paroît déjà même être
fixée au 24 de ce mois ; puisque , par une
ordonnance ducale , il a été enjoint de resti-
tuer vers cette époque au régiment des Huf-
fards-noirs d'Eben (ci-devant Ziethen) ,
qui avoit eu jusqu'à présent ses quartiers dans
le Mecklembourg , les déserteurs , qu'on en
pourra saisir. La cour de Berlin avoit désiré
la liberté des enrôlemens dans le duché ; mais
enfin elle s'est relâchée de cette demande.
La somme à rembourser est fixée à 170 mil-
le thalers ; & en faisant la restitution l'on

tracera en même tems avec exactitude les limites entre le Mecklembourg & les Etats prussiens. En revanche l'on apprend, que le Duc regnant a accédé à la confédération germanique, formée sous les auspices de feu Sa M. Prussienne.

MINDEN (le 20 Mars). L'invasion du Landgrave de Hesse dans le comté de Schauenbourg, est regardée comme une infraction de la paix publique, une atteinte portée au repos & à la tranquillité d'Allemagne. Un décret du conseil aulique de Vienne enjoint au Landgrave de retirer ses troupes en deux fois 24 heures, sous peine d'encourir une amende de 2000 marcs d'or fin. Le Landgrave avoit déjà mis en mouvement 12 piéces de canon pour foudroier le fort de Wilhelmstein; mais en passant devant Hamelen, elles furent arrêtées & saisies par la garnison hanovrienne. — La partie du comté de Schauenbourg, telle que le comte l'a possédée, consiste en 4 bailliages, 2 villes, Stadthagen & Buckemburg, 2 bourgs & 78 villages. Elle rapporte environ 40,000 écus.

ST. TROND (le 25 Mars). On a lu dans le *Courier de l'Escaut* que Mgr. Zondadari, retiré, depuis sa disgrâce, dans l'abbaye de cette ville, y a donné audience & sa bénédiction à de jeunes religieux sujets de l'Empereur, & que, par des exhortations très-vives, il a tâché de leur inspirer des sentimens contraires aux vues de Sa Majesté par rapport au séminaire général: une autre gazette y a même ajouté qu'il leur a conféré

15. Avril 1787.

611

féré la tonsure. Tout le monde ici peut rendre témoignage qu'il n'y a pas l'ombre de vérité dans ces assertions.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 26 Mars). L'enseigne van der Hoop, a pris le parti de s'enfuir pour se soustraire par-là, à la sentence que Mrs. les conseillers-députés auroient prononcée contre lui : la cour de justice de la province paroissoit cependant l'avoir comme absous, puisqu'elle avoit commué sa prison, en un simple arrêt dans sa chambre. — L. H. P. aiant indiqué le 28 de ce mois, pour être célébré dans toute la république, comme un jour de jeûne, de prières & d'actions de grace, il a été adressé un mandement aux Etats-provinciaux de la confédération, pour être publié dans toutes les villes & lieux de la république, en la forme accoûtumée. Il y est dit entr'autres choses que ce qui donne le plus d'inquiétude aux amis de la patrie, ce sont *les mœurs actuelles de la nation, dont la correction n'est pas moins nécessaire, que celle de tous les autres défauts politiques. Cette dépravation va si loin & est si scandaleuse, que le culte public de religion, le plus précieux présent que la Divinité puisse faire à un peuple, est encore l'objet d'une froide indifférence, de l'insulte & du mépris. La satiété, l'abondance, & la prodigalité destructive, d'où découle nécessairement la dépravation des mœurs, ont pris la place de*

Phonnéteté, de la vigilance, de l'équité & de la bonne foi. On finit par prier Dieu de faire prospérer notre commerce, nos fabriques, trafics, compagnies, pêcheries, & tous nos biens desirables. (a)

BRUXELLES (le 31 Mars). Le 15 de ce mois, les nouveaux Capitaines des Cercles ont prêté serment entre les mains de M^r. le comte de Belgiojoso, ministre plénipotentiaire au gouvernement des Pays-bas. On a publié en même tems les instructions générales pour les nouveaux tribunaux, établis dans nos provinces, ainsi qu'un avertissement, concernant les causes actuellement pendantes dans ceux qui viennent d'être supprimés: " Ils sont char-
 „ gés par cet avis, tous sans distinction, &
 „ de quelle nature que puissent être les ma-
 „ tieres, dont ils sont en droit ou en pos-
 „ session de prendre connoissance, de faire

(a) Cette priere ressemble un peu à celle de Luther: " Mon Dieu, par votre bonté,
 „ pourvoiez-nous d'habits, de chapeaux, de
 „ capottes & de manteaux; de veaux bien
 „ gras, de cabris, de bœufs, de moutons
 „ & de genisses.... Bien boire & bien manger
 „ est le vrai moïen de ne point s'ennuier. "

O Gott, durch deine Güte,
 Bescher uns Kleider und Hüte;
 Auch Mäntel und Röcke,
 Fette Kälber und Böcke;
 Ochsen, Schafe und Rinder,
 Viele Weiber, wenig Kinder;
 Schlechte Speisen und Trank
 Machen einem das Jahr lang.

15. Avril 1787.

613

„ former incessamment un tableau exact &
„ bien détaillé de tous les procès, causes,
„ débats, & différens, qui y feront pen-
„ dants indécis le 20 Avril prochain. „

*Diplome de l'Empereur, portant établif-
sement de nouveaux tribunaux de justice aux
Pais-bas, du 1 Janvier 1787.*

JOSEPH, par la grace de Dieu, &c. Aiant résolu d'établir pour l'administration de la justice dans nos provinces belgiques, le même ordre & la même gradation de tribunaux, qui subsistent dans les autres Etats & provinces de notre domination, nous avons ordonné & statué, ordonnons & statuons les points & articles suivans.

I. Il y aura pour toutes les parties plaidantes, de quelqu'état, ou condition qu'elles soient, & pour toutes les causes, trois instances sans plus, savoir : la première instance, l'instance d'appel & l'instance de révision.

II. L'instance de révision n'aura cependant pas lieu, lorsque les sentences, rendues dans les deux premières instances, seront conformes.

III. Nous supprimons tous nos conseils actuels de justice aux Pais bas ; & , à leur place,

IV. Nous établissons en notre ville de Bruxelles un conseil souverain de justice, composé d'un président qui, sous la dénomination de chef & président, sera à la tête de ce corps ; & d'un nombre suffisant de conseillers.

V. Nous confions à notre dit conseil souverain la suprême autorité sur le fait de la justice civile & criminelle, comme étant le centre unique du pouvoir judiciaire ; & il exercera cette autorité en conformité de ses attributions & de l'édit que nous ferons émaner sur la réformation de la justice.

Il jugera, au surplus, en troisième instance, & en dernier ressort, toutes les causes qui fe-
ront

ront susceptibles de révision sur le pied statué par le 2me. article du présent Diplome.

VI. Nous établissons, pour la seconde instance, deux conseils d'appel, dont l'un aura sa résidence en notre ville de Bruxelles pour les provinces de Brabant, de Limbourg, de Gueldre, de Flandre, de Hainaut, de Namur, de Tournay & Tournesis, & de Malines; & l'autre en notre ville de Luxembourg pour la province de ce nom.

VII. Ces deux conseils d'appel seront composés chacun d'un président & d'un nombre suffisant de conseillers. Ceux-ci doivent avoir outre les autres qualités requises, la connoissance des langues qui sont en usage dans les provinces de leur ressort respectif.

VIII. Nous supprimons également toutes les justices seigneuriales au plat-pais; voulant que la justice soit rendue désormais en première instance par des tribunaux fixes & permanens, dont l'établissement, le nombre, la composition & les attributions seront déterminés par un règlement ultérieur que nous ferons rédiger & publier sur cet objet.

IX. Nous supprimons enfin, à l'exception des seules justices militaires, tous autres tribunaux, corps & cours de justice, qui subsistent actuellement dans nos dites provinces des Pays-bas, ainsi que les tribunaux ecclésiastiques & ceux de notre université de Louvain, voulant que tous nos sujets sans distinction soient traitables devant les tribunaux ordinaires qui seront établis en conséquence du présent Diplome.

X. Tous les juges sans exception, prêteront serment à leur admission sur l'observation exacte du nouveau règlement de la Procédure civile & des instructions y relatives.

Si donnons en mandement &c.

Diplome de l'Empereur, portant établissement d'une nouvelle forme pour le gouvernement-général des Pays-bas, du 1 Janvier 1787.

JOSEPH, par la grace de Dieu, &c. Aiant

15. *Avril 1787.*

615

résolu de donner au gouvernement-général de nos provinces belgiques, une forme nouvelle pour la direction & l'expédition la plus prompte & la plus régulière des affaires de son ressort, nous statuons & ordonnons les points & articles suivans.

I. Nous supprimons les trois conseils collatéraux & la secrétairerie d'Etat.

II. Au lieu de ces conseils & de la secrétairerie d'état, nous établissons un conseil sous le nom de conseil du gouvernement-général des Pais-bas, où seront traitées toutes les affaires politiques & économiques du pais, d'après les regles & instructions que nous avons prescrites.

III. Notre ministre-plénipotentiaire aux Pais-bas, fera par état, le chef & le président de ce conseil & le garde de nos sceaux.

IV. Il y aura dans ce conseil un vice-président pour suppléer aux fonctions du chef, dans tous les cas où il ne pourra pas les remplir en personne, & autant de conseillers que nous jugerons à propos d'y commettre.

V. Ce conseil sera pourvu du nombre de secrétaires, de commis & d'officiaux, qui sera jugé nécessaire.

VI. Pour faciliter la direction des affaires du gouvernement-général, & lui procurer en tout tems des notions assurées sur tout ce qui peut intéresser l'ordre public, & le bien des peuples confiés à ses soins, nous avons résolu de diviser nos provinces des Pais-bas en neuf Cercles & d'établir sous ses ordres dans chacun de ces Cercles, un Intendant & plusieurs commissaires, sur le pied que le gouvernement fera connoître par une ordonnance à émaner de notre part, selon laquelle, ainsi que selon les instructions & les ordres qu'ils recevront du gouvernement, ces Intendans & commissaires se régleront dans l'exercice de leurs charges.

VII. Considérant les fraix énormes qu'entraîne, à la surcharge de nos peuples, la forme actuelle des administrations provinciales, nous avons résolu de les simplifier de la maniere suivante.

VIII.

VIII. Les collèges actuels des députés des Etats de toutes nos provinces belgiques, viendront à cesser avec le dernier du mois d'Octobre de cette année & resteront supprimés.

IX. Au lieu de ces collèges, les Etats de Brabant, de Flandre & de Hainaut choisiront parmi ceux de leurs membres, qui seront préalablement reconnus capables par le gouvernement, un député pour chacune de ces provinces, qui sera agrégé au conseil du gouvernement, où il aura le titre, le rang, & les gages de conseiller, & où il rapportera immédiatement tous les objets des finances de sa province, & autres, que le président jugera à propos de lui confier.

X. Les administrations des autres provinces n'étant pas si étendues ni si considérables, nous avons jugé que deux pareils députés pour toutes, pouvoient suffire; en conséquence les Etats des provinces de Limbourg & de Luxembourg auront à s'entendre sur le choix d'un de leurs membres, ou de quelqu'autre sujet agréable au gouvernement, & les Etats de Namur & de Tournesis auront pareillement à s'entendre sur le choix d'un député commun, pour diriger respectivement leurs affaires au conseil sur le pied repris à l'article précédent; quant aux Etats de Gueldre & de Malines, ils auront à commettre le soin de leurs affaires aux députés du Brabant.

XI. Les Etats respectifs éliront de même cinq secrétaires qui seront également agrégés au conseil, avec les mêmes gages & émolumens dont jouissent les autres secrétaires de ce conseil.

XII. Ces cinq députés des Etats, & leurs secrétaires, serviront pendant un terme de trois ans, au bout duquel ils seront continués ou renouvelés pour le même terme, au gré de leurs commettans respectifs, & dans tous les cas où le gouvernement trouvera bon de leur demander des avis, ou informations quelconques relatifs à l'intérêt général de la province, ainsi que pour signer les nouvelles lettres de rente & autres actes que les Etats pour-
roient

15. *Avril 1787.*

617

roient être dans le cas d'expédier ; ces cinq députés représenteront les Etats dans leurs différens ordres.

XIII. En simplifiant & réunissant ainsi l'administration des finances provinciales, nous sommes très-éloignés de vouloir toucher, ni innover en rien, aux droits, ni à l'hypothèque de ceux qui ont placé leur argent sur le crédit de nos Etats belgiques ; nous entendons en conséquence que leurs caisses restent toujours séparées de celles de nos finances, & qu'il ne soit rien changé quant aux lieux stipulés pour le paiement des rentes.

XIV. Tout ce que nous venons de prescrire par les articles précédens relativement aux administrations des Etats, commencera à avoir lieu le 1^{er} Novembre de l'année 1787.

XV. Aiant trouvé bon d'excepter de la surveillance & de l'activité du nouveau conseil du gouvernement, toutes les affaires qui ont trait à la justice & à son administration, Nous avons résolu d'établir pour cet objet si essentiel, un département séparé, sous le nom de conseil souverain de justice des Pais-bas, dans la forme que nous réglerons par un Diplome particulier.

XVI. Ce conseil chargé spécialement de tout ce qui concerne l'administration & la direction supérieure de la justice, sur le pied des instructions que nous lui ferons remettre, sera en même tems l'unique tribunal de révision pour toutes nos provinces belgiques.

Si donnons en mandement &c.

Déclaration de l'Empereur, concernant les biens que le clergé étranger possède sous la domination de Sa Majesté aux Pais-bas.

Sa Majesté aiant eu rapport du doute qu s'est élevé sur le sens du paragraphe 20 de l'instruction jointe à l'édit du 4 Janvier dernier, concernant le formulaire du dénombrement général des biens du clergé séculier & régulier, exigé par les édits du 22 & du 27

II. Part.

§ 1

Mai précédent, savoir : Si, & jusqu'à quel point les dits édits & l'instruction mentionnés concernent le clergé étranger, possédonné sous la domination de Sa Majesté, elle a déclaré & déclare, en interprétation des dits édits & instruction, ainsi que du décret du 24 Juillet 1786, que le clergé étranger possédant, sous la domination de Sa Majesté aux Pays-bas, des biens dépendans d'un bénéfice ou fondation, situés sous la dite domination, devra dénombrer ces biens sur le pied du formulaire joint à l'édit du 4 Janvier dernier, & que, quant aux autres biens, non appartenans à quelque bénéfice ou fondation établis sous sa domination, il suffira que le clergé étranger en déclare sommairement, ou en masse, la qualité & le revenu.

Mande & ordonne, &c. &c.

VALENCIENNES (le 28 Mars). M^r. Blanchard avoit affiché son expérience pour le 26, si le tems le permettoit ; mais il fut si variable, qu'il ne lui fut pas possible de partir. Comme il y avoit beaucoup d'étrangers, il y eut aussi beaucoup de mécontents. Le lendemain, le tems n'étant pas plus favorable, étant prêt à midi, & voulant contenter le public, quoiqu'il l'eût prévenu du risque qu'il y avoit, de ne pouvoir sortir de l'enceinte d'où il devoit s'élever, à cause du vent ; entendant le murmure de plusieurs milliers de personnes assemblées, il a fait sortir cinq ballons, dont un étoit plus élevé que les autres d'environ six pieds ; il a attaché la corde de chacun à sa nacelle. Comme il commençoit à s'élever, un tourbillon de vent poussa ses cinq ballons, & sa nacelle, contre la tour d'un clocher, où les filets d'un ballon furent accrochés. Qu'on juge de la frayeur

15. *Avril* 1787.

619

d'une foule innombrable de spectateurs (a)! On l'a cru perdu; mais il arracha son ballon, en en déchirant le filet: ainsi dégagé, un autre tourbillon le porta sur une cheminée des casernes: il travailla de nouveau à s'en dégager, &, avec ses mains, jetta la partie de maçonnerie qui l'y retenoit. Alors il s'est élevé au-dessus de la ville, & est allé tomber aux environs de l'abbaye de St. Ghilain, située à 4 lieues d'ici; par un nouveau malheur, un ballon s'étoit engagé dans un arbre, d'où quarante païsans l'ont heureusement retiré.

F R A N C E.

PARIS (le 31 Mars). Les bureaux

(a) O contradiction & inconséquence humaine, qui fura vous concilier ou expliquer! Pourquoi cette *fraieur* après avoir engagé un homme à courir ces dangers & d'autres bien plus grands encore?... Il est généralement reconnu, Blanchard lui-même ne cesse de le dire, qu'il n'y a aucun moïen de direction. Pourquoi donc exiger que l'aéronaute accompagne son ballon? Pourquoi ce tumulte, ces plaintes & ces menaces, lorsqu'il paroît s'y refuser? Comme on l'a vu encore tout récemment dans une grande ville.... Pour comprendre tout cela, il faut se rappeler un mot de Montagne, sur la méchanceté & la cruauté secrète de la race humaine, sur le plaisir qu'elle prend à voir des souffrances & des horreurs, sur cet *aigre-doux*, pour me servir de son expression, qui rassemble toujours & par-tout, la multitude autour des patiens condamnés à la mort, pour se repaître des plus horribles & des plus dégoûtans supplices.

ont donné leur avis sur les objets formant la première section soumise à leur délibération, qui sont

1°. *Administrations provinciales*, bonnes en elles-mêmes, & germe fécond des plus heureux effets, adoptées avec des changemens dans la forme proposée. 2°. *Impôt territorial* inexécutable par une perception en nature; en argent, ne peut y être délibéré qu'après la remise de toutes les communications demandées. 3°. *Dettes du clergé*. Les biens du clergé fournis aux opérations des assemblées provinciales, ainsi que les biens des autres citoyens; liberté à l'assemblée prochaine du clergé de réclamer pour la conservation de ses fermes & contre l'aliénation des propriétés qu'entraîneroit une vente forcée de ses biens. 4°. *Commerce des grains*. Le mémoire accueilli dans toute son étendue & reçu avec les plus grands éloges. 5°. *Tailles*. Regardé comme l'un des plus grands bienfaits que le Roi puisse accorder à son peuple; supplier Sa M. de donner une loi qui le garantisse de l'injustice & de l'arbitraire, d'après les observations qui seront faites par les assemblées provinciales. 6°. *Corvées*. Le principe de la suppression & de la conversion en argent adopté, en déterminant la part que doivent prendre les assemblées provinciales à la construction des chemins.

Tous les Notables louent la douceur & la complaisance de Monsieur, qui a sçu mériter tous les suffrages, & se rendre précieux par son aimable familiarité. — M^r. le baron de Breteuil ne veut point qu'on emploie l'espionnage contre les propos indiscrets, & que l'on suive, en ce moment, le système inquisitorial, qui effraia tous les sujets à l'époque de la révolution, faite dans les parlemens, sous le chancelier Meaupou. Il

15. *Avril 1787.*

621

a répondu au personnage, qui se plaignoit à lui de quelques indiscretions: " On a rendu du publiques vos opérations; on voudroit actuellement empêcher qu'on en parle: je ne veux pas enchaîner les langues. „ —

M^r. le comte de Montmorin a fait observer au Roi, qu'on lui promettoit de rendre ses sujets heureux, quand, en même tems, on lui démonstroit que la dette nationale monte à deux milliards. — On impute au maire d'Amiens l'aventure suivante. Ce Notable se promenoit dans le salon d'Hercule, admirant les superbes peintures, qui le décorent. Deux jeunes courtisans sont venus à chacun de ses côtés. L'un a dit: *Monsieur ne regarde pas: c'est le génie, qui observe:* l'autre a ajouté: *Monsieur s'y connoit sans doute, & il va éclairer notre ignorance avec esprit.* Messieurs, a répondu l'homme simple: *je regarde, parce que cela me plaît: je ne me pique ni d'esprit ni de génie: je ne suis néanmoins ni sot ni fat; mais je suis entre deux.*

— L'affaire des Protestans continue à être reléguée; on assure que Monsieur est aussi opposé à cette innovation que le Roi. Les lettres de M^r. Flechier dont nous avons donné un extrait, ont réveillé l'attention publique sur un danger auquel il seroit presque inutile d'exposer encore la tranquillité de l'Etat. Voici encore une de ces lettres.

Je fais, Monsieur, que plusieurs personnes ont eu l'honneur de vous écrire au sujet des alarmes où nous avons été en ce pais-ci & dont nous ne sommes pas encore délivrés. Je me suis contenté d'en donner avis à Mr. Lettre 143.

de B.... pour ne pas manquer à ce que je dois à mon diocèse, & pour ne pas vous fatiguer de ces ennuieuses & fatigantes redites. — Le projet que vous exécutez est sévère & sera sans doute utile; il coupe jusqu'à la racine du mal, il détruit les aîles des féditieux & les resserre dans des limites où il sera plus aisé de les contenir & de les trouver. Nous nous étions bien attendus que durant l'expédition que vous faites dans les montagnes, les rebelles tomberoient sur nous dans la plaine, & qu'ils feroient quelque désordre dans notre voisinage, mais nous ne pouvions pas nous imaginer qu'ils y exerçassent tant de cruautés & qu'ils vinssent brûler jusques sous nos yeux les églises, les villages, & les meilleurs domaines de notre campagne. — Comme les troupes que vous aviez eu la bonté de nous destiner n'arrivoient pas assez-tôt par des contre-tems que nous avons appris depuis, & que le danger approchoit; la fraieur se répandit parmi le peuple, l'émotion fut grande quand on vit du haut des maisons les métairies en feu, & ces incendiaires allant de l'une à l'autre impunément le flambeau à la main, & menaçant jusqu'à nos fauxbourgs, où l'on voioit aborder de toutes parts des gens effraîés des massacres qu'ils avoient vus. — Il faut pardonner en ces occasions à ceux qui sentent leurs pertes, ou qui en craignent de pareilles, les plaintes & les inquiétudes: je fus même édié de voir avec quelle ardeur tous les honnêtes gens vouloient sortir & tomber sur ces bandits. Les troupes que vous nous avez envoyées, Monsieur, ont remis quelque calme dans notre ville, & les ordres que vous leur avez donnés, s'ils sont bien exécutés, nous feront attendre votre retour dans la plaine avec quelque patience. Les peuples se plaignent que les troupes en général, ne se donnent pas assez de mouvement lorsqu'on leur donne des avis ou qu'on les appelle au secours de nuit ou de jour. Il se peut bien faire qu'on avertit mal ou trop tard,

mais il conviendrait, pour rassurer la campagne, qu'il parût un peu plus d'action & de bonne volonté, en ceux qui sont chargés de la défendre. — Il se rend ici tous les jours un grand nombre de Catholiques qui s'y réfugient suivant votre ordonnance. Je crois bien que votre intention est de comprendre parmi les anciens, certains nouveaux qui ont donné des marques, non-seulement de leur foi, mais encore de leur piété, & qui seroient plus exposés que les autres. Il y en a peu, mais il y en a, & ils méritent protection. — C'a été une bonne pensée d'attirer ainsi les Catholiques dans les villes, & de leur faire trouver leur subsistance quand ils sont pauvres; encore a-t-on assez de peine à les arracher de leurs foiers, où ils sont accoutumés avec leurs familles de mener une vie assez dure pour ne s'empreser pas à la conserver. — On ne peut mieux faire après tous les massacres qu'on a faits jusqu'ici de ces bons gens, que de les mettre à couvert de la rage de ces fanatiques. Tout ce qui s'étoit introduit & formé de Catholiques dans ce pays huguenot, est presque égorgé; il faut en préserver le reste. Ce sont les seuls fideles serviteurs du Roi, la seule espérance & le seul appui de la Religion... — Je finis ma lettre, Monsieur, par une pensée que j'ai eue, qui n'a peut-être aucun fondement, & qui mérite pourtant quelque réflexion. Les rebelles depuis quelque tems s'attachent fort aux environs de St Gilles. Ils se sont remis dans le marais, ils ont brûlé trois à quatre métairies des Chevaliers de Malte sur les bords du Rhône, où ils ont même massacré un Commandeur. Ils s'avancent de ce côté-là & tuent tous les valets de ces métairies écartées. N'auroient-ils pas quelque espérance de quelques barques qui leur apporteroient quelque secours par l'embouchure du Rhône? ne voudroient-ils pas favoriser quelque descente furtive du côté d'Aiguemorte ou des Maries? peut-être seroit-il bon de prendre quelque précaution là-dessus. Je ne fais, Monsieur, ce que vous penserez de la liberté que

je prens ; je me dédommage un peu de la retenue que j'ai eue jusqu'ici. J'ai remis votre dernière ordonnance aux consuls pour la faire exécuter. Je souhaite que votre expédition soit bien-tôt finie , & que je puisse vous assurer qu'on ne peut être avec plus d'attachement & plus de respect que je le suis , Monsieur , votre &c.

Nismes , ce 1 Oct. 1703.

“ La superbe place qui s'érige à Bordeaux ”
 „ sur les ruines d'une inutile forteresse , dit ”
 „ M^r. le contrôleur-général dans son discours ”
 „ à l'assemblée des Notables , procurera les ”
 „ communications les plus intéressantes , en ”
 „ même tems qu'un des plus beaux points ”
 „ de vue de l'univers „. Ce passage a fourni l'occasion à l'auteur du *Journal de Guienne* de donner la *Description de la nouvelle place de Louis XVI, sur le terrain du Château-Trompette*. Nous avons lieu de croire que nos lecteurs verront cette description avec plaisir.

“ La place sera formée par un demi-cercle de 150 toises de diametre , dont les deux extrémités se termineront par deux parties droites , paralleles au quai , d'environ 60 toises de longueur chacune ; la profondeur sera de 120 toises & la circonférence de 265. Elle sera divisée en 13 arcs de triomphe qui donneront issue à 13 rues de 54 pieds de largeur , toutes convergentes & tendantes au centre de la place , où sera élevée une colonne colossale , monument qui rappellera celles de Trajan & d'Antonin. La statue du Roi sera élevée au-dessus de la colonne , d'où elle pourra être vue de toutes les parties de la ville. La hauteur de cette colonne , de son piédestal & de la statue de Sa Majesté , sera d'environ 180 pieds , & son diametre de 15. Elle sera décorée de bas-reliefs , & de tous les attributs qui

15. Avril 1787.

625

caractérisent les vertus du Monarque. La décoration des bâtimens, qui formeront la place, offrira la plus grande magnificence. Les arcs de triomphe seront ornés chacun de 4 colonnes isolées, d'ordre composite, formant 3 ouvertures qui prendront toute la largeur, sur environ 66 pieds de hauteur sous le milieu de l'arc. Les deux ouvertures latérales seront pour le passage des gens de pieds; elles auront la distance d'un entrecolonnement & toute la hauteur de la colonne & de son piédestal. Les parties supérieures des arcs de triomphe seront ornées de trophées & groupes relatifs aux événemens honorables à la nation. Les parties destinées à former les bâtimens d'habitation, auront environ 12 toises de largeur. Elles seront décorées en pilastres, de même ordonnance que les arcs de triomphe, ainsi que le quai de Calonne. Le développement entier & uniforme de cette décoration sera de 385 toises. »

Plusieurs temples qui s'élevent à la fois dans cette capitale, ont excité l'émulation du S^r. Avelin, & lui ont fait naître l'idée de faire sortir la peinture sur verre du long oubli dans lequel elle étoit enfoncée. Dans ce dessein il a présenté à l'académie royale des sciences ses procédés pour peindre sur verre. Cette compagnie a nommé MM. Cadet & d'Arcet pour lui en rendre compte. On fait que la peinture sur verre, née en France, passa vers le 7^e. siècle en Angleterre, en Italie, & se répandit successivement dans le reste de l'Europe. Elle doit son origine à la mosaïque, à l'art des émaux & à l'usage des vitres en verres colorés, qu'il ne faut pas confondre avec l'art de peindre sur le verre. Cet usage de verres de diverses couleurs existoit déjà en Italie sur la fin

du 3^e. siècle ; c'est de ces verres que sont formés les vitraux de la coupole de la Basilique de Ste. Sophie élevée à Constantinople par Justinien. — L'art de peindre sur verre ne fut en honneur que dans le 12^e. siècle, au tems de l'abbé Suger ; mais ce n'est réellement que dans le 16^e. siècle qu'il parvint à son plus haut degré de splendeur ; il la dut à l'émulation que fit naître la renaissance des arts en Europe. Cette époque brillante ne fut pas de durée. Ceux qui excelloient dans la peinture sur verre prenoient pour modèle les cartons de Jean de Bruges, Michel Ange, Raphaël, Jules Romain, &c. (a). Mais les tableaux de ces grands maîtres qui se répandirent, le bon goût qu'ils ramenerent, éclipsèrent bientôt un art qui se borroit à copier ces grandes compositions. — D'ailleurs, ce genre de magnificence noble, mais triste, dont on décoroit les temples & les palais des princes, portoit une trop grande obscurité dans leur intérieur, sur-tout quand le sujet qu'on peignoit étoit

(a) Dans la *vieille église* d'Amsterdam, j'ai vu deux grandes fenêtres parfaitement conservées, où la naissance du Sauveur, la vifitation de la Vierge, St. Pierre & St. Paul, sont représentés avec tout le succès qu'avoit cet art dans ses plus beaux jours. Toutes les fenêtres d'une église de Tergow (à trois lieues de Rotterdam) ont été conservées avec le même soin. Chose remarquable parmi des gens chez qui le fanatisme de secte n'a pas épargné une pierre, pas même un tombeau, qui eût quelque empreinte de catholicité*.

* 15 Déc.
1785, p. 575.

riche & composé. La difficulté d'ouvrir les croisées, la crainte de casser ces vitraux, empêchoit de renouveler l'air, & l'interception des rayons de la lumière ajoutoit à son insalubrité. Cette réunion d'inconvéniens fit décheoir la peinture sur verre, avec tant de rapidité, que le célèbre Palissy fut obligé d'y renoncer. Il tourna son talent du côté de la poterie, & se réduisit, pour vivre, à peindre sur la faïence. Elle tomba tellement en désuétude, que c'est aujourd'hui une opinion presque généralement reçue que l'art est perdu : cependant une famille distinguée, les freres Pierre & Jean le Vieil, en conservoient depuis deux cents ans la connoissance & la pratique, lorsque l'aîné en donna à l'académie l'histoire & la description, que cette compagnie a fait joindre au Recueil des arts qu'elle publie. — Il paroît que ce genre de peinture embrasse trois procédés ; le premier consiste à fondre des verres diversément colorés, bleus, verts, violets, rouges ; ces verres, destinés particulièrement à faire draperies, sont taillés & mis en œuvre avec le plomb. C'est l'art tel qu'il existoit dès le 3^e. siècle. — Le second procédé a pour objet d'appliquer sur un verre blanc une couche de verre coloré très-tendre, qui, à l'aide d'un feu ménagé, entre en fusion & s'incruste avec le verre blanc auquel il communique sa couleur sans lui rien faire perdre de sa transparence. — Enfin le troisieme procédé est l'application des ombres, des demi-teintes & des bruns

plus ou moins foncés; attendrir assez les couleurs pour les attacher au verre; ne pas déformer celui-ci au feu & ménager l'intensité des teintes sont autant de difficultés que présente cette partie de l'art (a). — Le S^r. Avelin a présenté aux commissaires divers morceaux bien assemblés, un entr'autres formant l'écusson & les armoiries de France; il a peint deux Christs en couleur brune sur un verre blanc de vitre; ces essais ont mérité au S^r. Avelin l'approbation de l'académie. — Nos temples nouveaux n'ont plus cette obscurité de nos églises anciennes si favorable au recueillement; peut-être seroit-il possible d'y employer la peinture sur verre; les croisées sont si grandes, si multipliées, que le centre ou le contour des vitraux demeurant en verre blanc, on pourroit décorer & peindre le surplus sans nuire à la clarté. Le S^r. Avelin se sent en état de

(a) Mr. Avelin semble oublier une quatrième manière: qui est de mettre le verre coloré sur le verre non coloré, ou bien le verre d'une couleur sur le verre d'une couleur différente, après l'avoir taillé d'une manière à obtenir la figure qu'on desire. C'est ainsi, par exemple, que pour exhiber l'étoile des Magés, on appliquoit un verre coloré sur un verre blanc, de manière que l'étoile étoit parfaitement exprimée sur le verre blanc par l'échancrure qu'on avoit faite dans le verre coloré. J'ai un ancien échantillon de cette manière, que je puis faire voir aux curieux.

15. Avril 1787.

629

peindre des figures de trois pieds & demi de proportion.

M^r. Linguet n'a gagné son procès que d'une voix. Le délibéré fut long ; la balance étoit égale ; 11 voix de chaque côté, lorsqu'une se détacha en faveur de M^r Linguet ; ce qui mit 12 contre 10. Non-seulement il a gagné les 24 mille liv. avec dépens ; mais encore il lui est permis de se pourvoir au civil en dommages & intérêts contre son adversaire, qu'il accuse d'avoir eu la plus grande influence dans sa radiation. Ainsi , après Pâques , ce sera un autre procès que M^r. le duc d'Aiguillon aura à soutenir. Du reste rien de plus scandaleux que tout ce qui s'est passé aux audiences pendant la plaidoierie de cette affaire : la cour a été obligée un jour de se lever , & même de menacer de tenir l'audience à huis-clos , si l'on ne se comportoit pas avec plus de respect en sa présence. L'avocat adverse n'a jamais pu ouvrir la bouche , sans être hué impitoyablement , tandis que la tourbe du palais portoit sans cesse son rival , en triomphe jusqu'à son carrosse. Sans doute qu'après Pâques nous verrons ces scènes se renouveler. — M^r. le comte de Mirabeau vient de reparoître avec éclat en publiant une brochure de 143 pages , intitulée : *Dénonciation de l'agiotage , au Roi & aux Notables* , qui se vend à un prix excessif : pour quelques pages bien écrites & bien pensées , on en trouve 100 remplies d'exagérations , de critiques ameres , d'injures personnelles , auxquelles la

malignité peut applaudir, mais qui révoltent ceux même qui pensent comme M^r. de Mirabeau sur les affreux désordres dont l'agiotage nous menace. M^r. Necker n'est point épargné dans ce pamphlet; & l'abbé d'Espagnac y est trainé dans la boue, d'où on le retire pour l'attacher au pilori. Voilà comment à force d'injures on gâte une bonne cause. — L'abbé d'Espagnac a reçu, le 19, une lettre d'exil, ainsi que le Sieur Barou; l'un devant aller à Montargis & l'autre à Lyon; cependant, ils ont obtenu un délai, pour se rendre à Versailles & s'expliquer avec le ministre. Les banquiers sollicitent la révocation des deux lettres d'exil; parce que les deux chefs de l'agiotage, absens, toutes les actions, trafiquées à la bourse, tomberoient au prix de leur première valeur: ce qui feroit beaucoup de tort à ceux, qui se trouvent en avoir un grand nombre.

M O R T S.

Damien-Charles Baron de Boos de Waldeck, chanoine-tréfoncier & doyen du très-illustre chapitre cathédrale de Liege, est mort dans cette ville le 20 Mars, à l'âge de 60 ans. La religion, la piété, la plus édifiante assiduité à l'Office divin, la droiture de ses principes, la douceur de ses mœurs, un éloignement décidé des nouveautés qui s'introduisent jusques dans le Sanctuaire, le zèle de la vérité & la justice, ont rendu sa mémoire chère à l'Eglise & au pais de Liege.

M^r. l'abbé Marduel, curé de St. Roch,

15. *Avril* 1787.

631

un des plus zélés pasteurs de Paris, est mort dans cette capitale, le 18 Mars, à l'âge de 88 ans. Une de ses ouailles exprime ainsi sa douleur :

Il n'est donc plus pour nous ce pasteur gé-
néreux,
De son troupeau chéri le soutien, le modèle !
Dieu, le culte, le temple animoient tout son
zele ;
Le pauvre à son aspect n'étoit plus malheu-
reux ;
Quelles palmes aux cieus lui semblent desti-
nées !
Il y vole comblé de vertus & d'années ;
D'autres meurent trop tard, même dans leur
printems ;
Il meurt trop tôt, hélas ! dans l'hiver de ses
ans !

Pierre-François Valke, curé de Rumbeke & doien rural de Roular, au diocèse de Bruges, est mort le 18 Mars, à l'âge de 79 ans, après avoir donné dans le cours d'une longue vie le plus éclatant spectacle de toutes les vertus pastorales ; & multiplié non-seulement parmi ses ouailles, mais par-tout où il a pu avoir accès, les fruits d'un zèle actif, éclairé, charitable. Ses Sermons distingués par une éloquence simple, touchante & pleine d'onction ont été imprimés sous les auspices de M^r. Brenard, évêque actuel de Bruges ; ses Exhortations annuelles aux curés lors de la distribution des saintes Huiles, ont paru à Bruges en 1785. On a encore de lui la traduction en langue flamande de plusieurs ouvrages de piété.

W.

W. J. T. van der Does, seigneur de Noordwyk, Langeveld, & Offem, membre du corps des nobles de Hollande, président du conseil comité, bailli & dykgrave du Rhinland, grand-bailli de la Haye, curateur de l'université de Leyde, drossard de la ville & pais de Heusden, commissaire-général des postes &c, est mort à la Haye, le 31 Mars, âgé de 60 ans.

François-Christian de Gerden, conseiller d'Etat de Sa Majesté l'Empereur & Roi, président en son conseil souverain de Luxembourg, & garde des Chartres de la dite province &c. &c, est mort à Luxembourg le 28 Mars, à l'âge de 75 ans. Magistrat intègre, appliqué, affable, toujours accessible; citoyen zélé, paisible, charitable, sans vanité & sans faste; il joignoit les qualités du Chrétien à celles de l'honnête homme, s'assura la confiance du Souverain & l'affection de ses compatriotes, & prépara par ses vertus, par ses constans & utiles travaux les justes regrets que sa mort a produits dans toute la province.

Dans le dernier Journ. p. 480, l. 22, regardé, lisez regardée. — P. 488, l. 14, tout autre chose, lisez toute autre chose. — P. 499, l. 1, se repentir, lisez repentir. — Ibid. l. 31, placez un comma après croissantes. — P. 519, l. 2 de la note, tels tableaux, lisez de tels tableaux.

T A B L E

Alphabétique des matieres de Littérature
depuis le 1 Janvier 1787.

A Bondance des écrits en tout genre, 15 Mars.	Page 452
Adoration (l') en esprit & en vérité, combien elle est rare, 1. Février.	210
Anecdote plaisante, relative au piédestal de la statue de Pierre I. 1. Avril.	513
Antwort des Paderborners 2c. Réponse du théologien de Paderborn à une prétendue justification des périodistes de Mayence, relativement à la loi du jeûne & de l'abstinence, 1. Avril.	493
Aphorismes d'Hypocrate traduits d'après la collation de 22 manuscrits, & des interpretes orientaux; par Mr. Lefèbvre de Villebrune, 15. Avril.	570
Art (l') d'instruire & de toucher les ames dans le tribunal de la pénitence, 1. Février.	174
Athéisme, ses progrès en Allemagne, 1. Fev. 217	217
Atto (le P.) Missionnaire de la Chine, sa mort, 15. Mars.	439
Avis (les) d'une mere infortunée à ses filles, ouvrage nouvellement traduit de l'anglois, 1. Janvier.	15
Badinage sur les Ballons, 1. Janvier.	64
Beniowski, son expédition à Madagascar, 15. Février.	311
Bref du Pape à l'Evêque de Freysingen, 1 Fév.	219
— à l'université de Cologne. 15. Mars.	457
Bulle du souverain Pontife contre le libelle intitulé: Qu'est-ce que le Pape? 1. Fevr.	198
— 15. Mars	435
Carte (nouvelle) chorographique des provinces des Pais bas autrichiens, 1. Février.	185
— de la Baltique par Mr. le Clerc, 15 Mars.	474
Charade, sa nature & son origine, 1. Fevr.	186
Charité, il ne faut pas toujours la tenir cachée, 1. Mars.	383
Catholiques, ils sont l'objet exclusif de la haine du siècle, 1. Février.	192
Célibat ecclésiastique, son importance & sa nécessité, 1 Mars.	264

Conférentie ecclesiastique de officio pastoris boni, 15. Février.	Page 269
Désastre théâtral, 1 Janvier.	69
Diatrise de Mr. D. F. contre l'autorité de l'Eglise en matiere de dogme, 15 Janvier.	133
Dictionnaire universel de police, par Mr. des Effarts, 1. Janvier.	11
Discours sur le Droit Romain; par Mr. Lambert, 1. Février.	171
— en vers à l'occasion de l'assemblée des Notables, 1 Mars.	379
— sur l'Histoire universelle par Mr. Bossuet, 15. Mars.	421
Dissertation historique & théologique sur le Concile de Constance, par Dom Mathieu Petit-Didier, 15. Janvier.	109
— sur la littérature allemande, 1. Mars.	369
— sur le café, &c. Par Mr. Buc'hoz, 15. Mars.	422
Ecole-pratique des accouchemens; par le professeur J. B. Jacobs, 1. Février.	172
Entretiens (les) du Palais-royal, 15 Févr.	159
Epigramme. Par Mr. Pons de Verdun, 15 Avril.	582
Epithaphe de mon voisin. Par Mr l'abbé de la Reynie, 15 Avril.	580
Esprit, maximes & pensées d'Young, extraits de ses Nuits, 1. Mars.	343
Essai sur les connoissances de l'homme; par un solitaire des bords de la Vienne, 1 Janvier.	13
— pour servir à la solution des questions proposées par Sa M. Britannique, sur la Divinité de J. C. Par J. Salomon Semler, 13. Février.	296
— d'Histoire américaine, par Mr. l'abbé Gilli, 1. Mars.	355
— sur les facultés de l'ame, considérées dans leurs rapports avec la sensibilité & l'irritabilité de nos organes; par Mr. Fabre, 1. Avril.	479
Estante du Sr. Greuze, 15. Janvier.	145
Etat naturel (de l') des peuples, &c, 15. Mars.	410
Etudes de la Nature, par Jacques-Henri-Bernardin de Saint-Pierre, 2e. édit., 1. Février.	168

<i>Expériences pour servir à l'Histoire de la génération des animaux & des plantes de Mr. Pabbé Spalanzani &c. Par Jean Sennelier,</i>	
1. Janvier.	Page 3
<i>Fanatisme du gazetier de Leyde,</i>	15. Janv, 138
<i>Gebothe (die) Gottes in biblischen Bildern betrachtet &c. Les Commandemens de Dieu considérés dans divers exemples tirés de la Bible; par le R. P. Joachim Braunstein, Min. Conv.,</i>	
1. Janvier.	18
<i>Gerson, note à ajouter à son article dans le Dict. hist.,</i>	15. Janvier. 110
<i>Glace (la) qui prend la superficie des rivières, commence-t-elle du fond de leur lit ou de leur superficie?</i>	1. Janvier. 38
— Idem,	15. Avril. 582
<i>Gluten pétrifique,</i>	1. Avril. 512
<i>Gouvernement du Pape, considéré comme Prince temporel,</i>	1. Février. 219
<i>Histoire littéraire de Geneve, par Mr. Sennelier,</i>	1. Janvier. 3
— de la Maison de Bourbon, par Mr. Desormeaux &c. Tome 4e.	15. Janvier. 81
— du duché de Luxembourg par le P. Bertholet,	15. Janvier. 109
— de l'Eglise, par J. M. Schröck,	1. Fév. 208
— d'Hérodote, traduite du grec avec des remarques historiques & critiques; par Mr. Larcher, &c.,	15. Février. 245
— de l'Ordre Teutonique. Par un chevalier de l'Ordre. Tome 4e.,	15. Février. 255
— des révolutions d'Angleterre, pour servir de suite à celle du Pere d'Orléans; par Mr. Turpin,	15. Février. 266
— de mon tems, pour servir de suite aux Mémoires de Brandebourg,	1. Mars. 368
— du Congrès d'Ems,	1. Mars. 371
— civile, ecclésiastique & littéraire de la ville & du doïenné de Doullens, d'Encre, aujourd'hui Albert, & du bourg de Granvillier; par Mr. l'abbé Daire,	15. Mars. 419
<i>Ignorance plaisante du gazetier des Pais-bas,</i>	15. Janvier. 132
<i>Impeachment, signification de ce mot,</i>	1. Avril. 517

<i>Imprimeurs, ils possèdent l'art de gâter les ouvrages & de tourmenter les auteurs</i> , 15. Mars.	Page 453
<i>Indifférence pour la religion, moins commune au milieu de l'incrédulité</i> , 15. Avril.	606
<i>Inoculation, charlatanisme de cette meurtrière opération</i> , 15. Janvier.	117
<i>Inquisition & St. Barthelemi littéraires</i> , 15. Février.	288
<i>Inscriptions, convient-il de les faire en latin ou en langue vulgaire?</i> 1. Mars.	389
— pour la bibliothèque du Roi, 1. Mars.	393
— édifiantes sur les monnoies, 15. Mars.	473
<i>Insectes nés & nourris dans le corps humain</i> , 15. Janvier.	146
<i>Institutions théologiques de Lyon</i> , 1. Janv.	67
<i>Instruction du peuple, &c</i> , 15. Février.	268
<i>Intelligence (Don de l') dans la distribution des charités</i> , 15. Février.	298
<i>Intolérance des gouvernemens à l'égard de ce qui contredit leurs systèmes</i> , 15. Février.	287
<i>Josephi Quarin S. C. M. Confil. Aul. &c. Animadversiones practicæ in diversos morbos</i> , 15. Janvier.	93
<i>Joseph; poëme, par Mr. Bitaubé</i> , 15. Avril.	577
<i>La mal peignée. Chançon par Mr. le chev. de Boufflers</i> , 15. Avril.	581
<i>La Nouveauté, Fable</i> , 15. Février	272
<i>L'Athé mourant</i> , 15. Avril.	578
<i>Le Chameau & le Bossu. Fable par Mr. le Bailli</i> , 15. Février.	270
<i>L'esprit des usages & des coutumes de différens peuples, &c</i> , 15. Janvier.	92
<i>L'heureux jeune Homme, histoire orientale</i> , 15. Avril.	572
<i>L'Homme & la Béquille. Fable par Mr. l'abbé Devenet</i> , 1. Avril.	504
<i>L'Horloge de sable. Imitation libre de Jérôme Amalthée, par Mr. Poullin de Fleins</i> , 15. Février.	271
<i>Le Loup & la Brebis, Fable</i> . 15. Janvier.	108
<i>Le Musicien. Fable par Mr. C**</i> , 1. Février.	182
<i>Le Moucheron & l'Araignée. Fable</i> , 1. Févr.	182
<i>Le petit Poisson de Mer & la Carpe. Fable</i> , 1. Février.	183

<i>Les Pies qui ont trouvé un fromage.</i> Fable, 1. Février,	Page 184
<i>Le vieux Papillon & le jeune.</i> Fable, 15. Avril.	575
<i>Lettre de Mr. E. Ch. rég. de S. A. à l'auteur du Journal, sur l'Histoire des Allemands, par Mr. Schmidt,</i> 1. Janvier.	19
— <i>pastorale de Myr. l'évêque de St. Omer, au clergé de son Diocèse, sur les études ec- clésiastiques,</i> 15. Janvier.	89
— 15. Avril.	567
— <i>à l'auteur du Journal sur le chant ecclé- siastique,</i> 15. Janvier.	95
— <i>circulaire du Nonce de Cologne, sur les dispenses du Mariage,</i> 15. Janvier.	129
— <i>à l'auteur du Journal sur les découvertes de Mr. Herschel,</i> 1. Février.	175
— <i>de Mr. Cassini, sur deux prétendues nou- velles étoiles,</i> 1. Février.	197
— <i>à l'auteur du Journal sur l'endroit de la défaite de Cotta & de Sabinus par Ambiorix,</i> 15. Février.	273
— <i>à l'auteur du Journal, sur Mr. Denis,</i> 1. Mars	351
— <i>de Mr. de la Lande, sur une nouvelle découverte de Mr. Herschel,</i> 1. Avril.	505
— <i>de Mr. Fléchier, évêque de Nîmes, sur le fanatisme des Protestans,</i> 1. Avril.	533
<i>Libelle contre un grand Prélat,</i> 1. Janvier.	63
<i>Liberté de la presse (la) n'existe pas pour les ouvrages utiles & sages,</i> 15. Février.	286
<i>Liurgie, atteintes que lui donnent des hommes inconsidérés,</i> 1. Janvier.	78
<i>Magnétisme en Alsace,</i> 1. Janvier.	68
<i>Mandement de l'Archevêque-Electeur de Colo- gne,</i> 15. Mars.	458
<i>Manuel propre à Mrs. les curés, vicaires, ou ecclésiastiques chargés de la partie des maria- ges, pour se conduire conformément aux or- donnances du royaume &c; par Mr. l'abbé Thuet, 2e. édit.,</i> 1. Février.	173
<i>Marc-Aurele, sa cruauté & son intolérance,</i> 15. Janvier.	105
<i>Marci Manilii Astronomicon &c. Les Astrono- miques de Marcus Manilius, en 5 livres: on y a joint les Aratées de Cicéron, avec la tra-</i>	

<i>Auction françoise & des notes; par Mr. Pin-</i>	
<i>gré, 15. Mars.</i>	Page 401
<i>Mémoire & instruction sur la racine de disette,</i>	
<i>par M. l'abbé de Commerell, 15. Janvier.</i>	94
<i>— sur la peinture à l'encaustique, & sur la</i>	
<i>peinture à la cire, 1. Février.</i>	201
<i>— pour servir à l'histoire de quelques insectes,</i>	
<i>connus sous le nom de Termès, ou four-</i>	
<i>mis blanches; par Mr. H. Smeathman, 1.</i>	
<i>Avril.</i>	483
<i>Mentor (le) des enfans &c. Par Mr. l'abbé ***,</i>	
<i>15. Avril.</i>	574
<i>Mœurs (les), poëme en sept chants avec</i>	
<i>notes, 1. Avril.</i>	500
<i>Moyen de préserver un païs des ravages de la</i>	
<i>petite - vérole, 15. Janvier.</i>	117
<i>Nécessité d'un concile général, 1. Février.</i>	216
<i>Nègres, leur couleur tient à des causes acci-</i>	
<i>dentelles & locales, 1. Mars.</i>	388
<i>Note sur les spéculateurs en matiere de commer-</i>	
<i>ce, 1. Janvier.</i>	43
<i>— sur le zele, 15. Janvier.</i>	121
<i>— sur les sociétés littéraires, 15. Janv.</i>	126
<i>— sur les éloges des Rois, 1. Février.</i>	214
<i>Notice biographique de J. R. Boscowich, 1. Avril.</i>	549
<i>— 1. Janvier.</i>	71
<i>— de J. B. Pigalle, ibid.</i>	74
<i>— de Mr. Rosset du Pont, 1. Février.</i>	238
<i>— de l'abbé de Boismont, 1. Février.</i>	239
<i>— d'Etienne Kaprinai, 1. Février.</i>	240
<i>— de l'abbé Bastiani, 1. Mars.</i>	366
<i>— du comte de Vergennes, 1. Mars.</i>	397
<i>— sur le fameux Blarer, 1. Mars.</i>	374
<i>— biographique de Charles-François Palma,</i>	
<i>15. Avril.</i>	548
<i>Novelle XIe, de Justinien, 1. Janvier.</i>	48
<i>Nuit (la), impressions profondes & délicieuses</i>	
<i>qu'elle est propre à produire dans l'homme,</i>	
<i>1. Janvier.</i>	102
<i>Observations de Mr. de Beauchamp, 15. Janv.</i>	147
<i>— sur le reproche d'usurpation fait aux Papes</i>	
<i>& aux Evêques, 1. Février.</i>	216
<i>Ouvres morales de Plutarque, &c, traduites par</i>	
<i>Mr. l'abbé Ricard. Tome 5e., 15. Mars.</i>	417
<i>Optique de Newton, &c, 15. Avril.</i>	576

<i>Orangers (les), les Vers à soie & les Abeilles, poème traduit du latin & de l'italien; par Mr. Grignon, 1. Avril.</i>	Page 502
<i>Orgue en carton, 15. Janvier.</i>	150
<i>Panegyrique de St. Denis; par Mr. l'abbé de Balestrier de Canilhac, 15. Février.</i>	251
<i>Papier fait avec des plantes, 15. Mars.</i>	460
<i>Paris, portraits divers de cette capitale, 15. Janvier.</i>	106
<i>Peine de mort pour le vol, 1. Janvier</i>	52
<i>— sa nécessité, 1. Février.</i>	211
<i>Pierres qui peuvent se dissoudre, 1. Avril.</i>	512
<i>Plagiats de nos prétendus savans, en matière de physique, 1. Mars.</i>	385
<i>Precès & vota nationis lusitanæ ad angelum custodem marchionis de Pombal, 15. Mars.</i>	423
<i>Prêtres, absurdité du système de les réduire au nombre précisément nécessaire, 1. Janvier.</i>	44
<i>Prieres des Chrétiens dans les calamités publiques, bénédictions & malédictions des Rituels, 1. Janvier.</i>	63
<i>— 15. Janvier.</i>	153
<i>Principes de morale, &c, ou Discours sur l'Histoire de France; par Mr. Moreau, &c. Tome 18e., 1. Avril.</i>	488
<i>Rapsodie sur le mariage, 1. Avril.</i>	527
<i>Recherches sur la nature & les causes de la richesse des nations. Traduit de l'anglois de Mr. Smith, 1. Mars.</i>	346
<i>Reflexion sur l'esprit de commerce, 1. Févr.</i>	203
<i>— sur les ouvrages des Protestans, 1. Févr.</i>	209
<i>— sur la fureur de l'istrionisme, 15. Mars.</i>	446
<i>Religieux (le vrai) Discours dédié à Mme. Louise, &c. Par le R. P. C. A., 15. Avril</i>	571
<i>Religion (la) n'est pas une affaire de politique, 1. Février.</i>	222
<i>Remarque sur un passage de St. Augustin, 1. J.</i>	77
<i>Rites de l'Eglise catholique, impression puissante qu'ils font sur les esprits, 15. Janvier.</i>	97
<i>Ronda, pont superbe qu'on y élève, 15. Mars.</i>	434
<i>Sable virifiable & calcaire, 1. Avril. Page</i>	513
<i>Sauerkraut, à qui il faut attribuer la découverte que c'est un puissant anti scorbutique, 15. Janvier.</i>	125
<i>Séminaire de Louvain. 15. Janvier.</i>	134

<i>Servie & nouvelle Servie</i> sont deux païs différens, 15. Mars.	448
<i>Société suspecte, supprimée en Baviere</i> , 15. Janvier.	125
<i>Stances d'un provincial à Paris</i> , 15. Janv.	106
<i>Suicide, il est aujourd'hui bien fréquent</i> , 15. Mars.	456
<i>Suite des anciens apologistes de la religion chrétienne; par Mr. l'abbé de Gourcy, &c.</i> 1. Mars.	350
<i>Tableau singulier conservé dans le comté de Suffex</i> , 15. Avril.	518
— <i>des révolutions de l'Empire d'Allemagne; par J. H. D. B.</i> , 15. Avril.	560
<i>Te Deum (le)</i> , combien ce cantique est magnifique & admirable, 15. Janvier.	101
<i>Testament de Jérôme Sharp. Pour servir de complément à la Magie blanche dévoilée.</i> Par Mr. Decremps, 15. Février	264
<i>Théâtre, son influence sur les mœurs publiques</i> , 1. Février.	227
— <i>Accidens arrivés au théâtre</i> , 1. Mars.	362
— 15. Mars.	445
<i>Théologie dogmatique de Gazzaniga & de Bertieri</i> , 1. Janvier.	58
<i>Théologie, réflexion sur une parfaite uniformité dans l'enseignement de cette science</i> , 1. Janv.	59.
<i>Théorie des nouvelles découvertes en genre de physique & de chimie, par Mr. l'abbé Para</i> , 15. Avril.	555
<i>Traduction du Plutarque anglois</i> , 1. Fév.	166
<i>Tractatus theologici, per Petrum Dens</i> , &c. 15. Février.	262
<i>Trésor (le) du Chrétien.</i> Par Mr. l'abbé Champion de Pontalier, 15. Mars.	413
<i>Véritable état du différent élevé entre le Nonce apostolique résidant à Cologne & les trois Electeurs ecclésiastiques</i> , 15. Mars.	468
<i>Voyage de Mr. le chevalier de Chateaux dans l'Amérique septentrionale</i> , 1. Mars	323
<i>Vollkommenheit (die größte) im Kleinem durch rechtlichaffene Verrichtung täglicher Werke.</i> Verté de cette maxime: le soin de bien s'acquitter des devoirs ordinaires & journaliers, conduit à la plus haute perfection. Par Mr. Fréd. Sturmlierner. Prémontré &c. 1. Janv.	17.